

impac

Journal des Travailleurs
des Industries
du Livre, du Papier
et de la Communication

filob **CGT**

N° 134
Mars 2007

Prix 1,54 €
Commission paritaire 2999 D 73 S

**papier,
presse,
publicité,
édition...**

**le
grand vertige
numérique**





Un monde sans loi ?

Et pourtant, il avait été poli, le ministre du Travail. Le 22 février, Larcher avait prié Alcatel de bien vouloir, s'il vous plaît, surseoir à son plan de licenciements, suite à la fusion avec Lucent. 12 500 dans le monde sur les 80 000 salariés du groupe, dont 1 468 en France. Les patrons d'Alcatel l'ont renvoyé à son beau bureau doré. Chirac, lui, n'a même pas fait semblant : il a franchi le Rhin et s'est entendu avec la chancelière Merkel sur les quotas de licenciements chez Airbus. 3 500 en Allemagne, 4 200 en France. Equitable, estime le président de la République. Mais alors, se demande *le Parisien - Aujourd'hui en France* du 28 février, « *Que peuvent faire les politiques ?* » C'est vrai, au fond, ils n'ont que le pouvoir... politique.

Mais l'Etat intervient lourdement ! Les pouvoirs publics ont cassé l'autorisation administrative de licenciement, dévolue aux inspecteurs du travail. Le Conseil constitutionnel, en 2002, choisissant entre le droit constitutionnel à l'emploi et le droit du capital, a donné une définition tellement large du licenciement économique que toutes les décisions patronales qui s'en réclament s'en trouvent par avance confortées (article L. 321.1 du Code du travail). Les aides d'Etat aux entreprises sont devenues une prime désintéressée au licenciement ou même à la délocalisation, quand leurs bénéficiaires, implantés en France, trouvent plus rentables d'autres mains-d'œuvre et d'autres marchés.

Et le droit social avance à la vitesse des glaciers, il fond à vue d'œil. Le droit des comités d'entreprise en matière de restructuration et de licenciement n'est que consultatif. Celui des comités de groupe et comités européens balbutie et est au point mort. Quant à l'effort législatif du Parlement, il a consisté à rendre le CDI minoritaire, exceptionnel, même s'il a été en échec sur le contrat première embauche. C'est la précarité, ces dernières années (CDD, CNE, contrats seniors...), qui a été privilégiée. Les superbénéfices affichés par les entreprises du CAC 40 échappent à l'impôt, tandis que les charges sociales des salariés, retraités et chômeurs, augmentent de façon inflationniste. Voilà pourquoi nous avançons une solution globale, forcément globale, touchant par la mobilisation au droit fondamental à l'emploi.

« Que peuvent faire les politiques », se demande *le Parisien*? Que veulent-ils faire, serait une question convenable. Cette question vient de s'inviter dans la campagne présidentielle dont elle doit être le juge de paix. Le pouvoir d'Etat et le pouvoir de l'Union européenne existent bien tous deux. S'ils n'étaient que formels, il y aurait moins d'acharnement à s'en saisir, lors des élections... C'est tout le sens de notre démarche qu'exprime la charte revendicative de la filière papetière, par exemple. Entre la plongée sauvage de nos industries dans le capitalisme sauvage au mépris de l'emploi, et la reconnaissance de l'emploi comme un droit inaliénable de chaque individu, la bataille est ouverte. Ou bien nous sommes capables d'élever ce droit à l'emploi au rang d'un statut et d'une sécurité sociale, ou bien le droit social connaîtra le sort actuel de la banque. Le syndicalisme qui est le nôtre refuse de se réduire à celui des plans sociaux. Il veut contribuer à reconstruire un mouvement d'ensemble, qui s'oppose aux licenciements et qui contribue à construire le droit de toutes et de tous à un emploi digne et rémunérateur.



Journal des travailleurs
des industries du Livre,
du Papier et de la
Communication
263, rue de Paris
93514 Montreuil Cedex
Téléphone : 01 48 18 80 24
Fax : 01 48 51 99 07
Site : <http://www.filpac-cgt.fr>
E-mail : filpac@filpac-cgt.fr

Comité de rédaction
Responsable : Jean Gersin

Equipe rédactionnelle :
Eric Birger, David Dugué,
Yvon Huet,
Jean-Pierre Ghiotto,
Thierry Lançon,
Antoine Peillon
Florence Peyronneau,
Correspondant :
David Roussel

Montage :
Madelaine Fougères

Révision :
Michèle Marquis-Pardo

Imprimerie Alliances
115, avenue Raspail
94250 Gentilly



DOSSIER**GPEC****Mieux vaut prévenir...**

page 12

LES LUTTES**Otor****à Torigny-sur-Vire**

page 5

Top Famille

page 10

Quebecor Lille

page 25

**LES ACTIVITES
RENDICATIVES****Salaires****dans l'édition**

page 3

Défi aux NMPP

page 7

Du nouveau**au journal l'Alsace**

page 24

LE GRAND**VERTIGE****NUMERIQUE**

page 19

ET AUSSI...**Comité exécutif
national**

page 16

L'industrie**graphique****en Mauritanie**

page 18

Garantir le pouvoir d'achat, construire dans l'unité de véritables grilles de salaires

Après les fortes mobilisations des salariés en début d'année 2005, qui avaient placé la question des salaires en tête des revendications, le gouvernement avait décidé de relancer les négociations salariales dans les branches dont les minima sont inférieurs au Smic, ou qui présentent des grilles obsolètes. L'édition a été «épinglée». Une commission mixte paritaire (présence d'un représentant du ministère) a été mise en place.

**Gérard
Fabert**

LES NÉGOCIATIONS se sont donc engagées au niveau de la branche à partir de septembre 2006.

Ceci dans un contexte où les négociations annuelles sur les salaires se sont traduites dans les entreprises par des constats de désaccord avec une application unilatérale par les employeurs de revalorisations des salaires inférieures à l'évolution des prix.

Par ailleurs, des catégories entières de salariés sont souvent exclues de la négociation collective par la mise en place de plafonds au-delà desquels ces augmentations ne seraient pas applicables. C'est d'autant plus inacceptable que dans les maisons d'édition, 60 à 70 % des salariés sont au statut cadre.

Dans la distribution du livre, les plus bas salaires ont été rattrapés par le Smic. Au niveau de la branche, les minima conventionnels de toutes les catégories employés sont en dessous du Smic, ce qui a des effets néfastes sur l'évolution des salaires les plus bas dans les négociations d'entreprise.

C'est dans ce cadre que la Filpac Cgt a ouvert les négociations salariales de la branche édition autour de quatre axes. Ainsi, les propositions suivantes ont été soumises à la commission paritaire. Elles s'articulent autour de quatre points :

☞ Le niveau de démarrage de la grille conventionnelle à partir

...

...

du Smic. Pour rappel, le Smic, selon le Code du travail, doit « *assurer aux salariés dont les rémunérations sont les plus faibles la garantie de leur pouvoir d'achat et la participation au développement économique de la Nation* ».

☞ Le rattrapage du pouvoir d'achat des barèmes conventionnels depuis l'accord de janvier 2000 (signature de la nouvelle convention collective) et le dernier accord (barèmes au 1^{er} février 2005). La Cgt n'ayant pas signé ce dernier accord.

☞ La négociation salariale pour la période à venir.

☞ La révision des classifications, la reconnaissance des qualifications.

La Filpac Cgt a essayé de développer une démarche unitaire. Des propositions de l'ensemble des organisations syndicales ont donc été soumises à la délégation patronale. Fort de cette unité, une revalorisation de 2 % de l'ensemble des barèmes minima a été obtenue. C'est une « première » pour l'édition.

Malheureusement, s'agissant de l'évolution des barèmes minima des employés, en particulier à partir d'un premier niveau au Smic, l'unité n'a pu être maintenue. Aucune proposition n'a été faite par la délégation patronale pour une revalorisation des minima conventionnels employés au-dessus du SMIC. Il est déplorable que les autres organisations syndicales de salariés aient conclu un

accord avec la délégation patronale, renvoyant cette question à une date ultérieure. La représentante du ministère à la commission mixte a d'ailleurs déploré une démarche qui a évité le débat dans le cadre de négociations en séance.

Ainsi, la présidente de la commission mixte a demandé au SNE de tenir compte de la proposition Cgt de revalorisation des barèmes. Après les débats de la commission paritaire du 9 janvier 2007, une réponse sera apportée le 12 mars prochain.

Nos équipes à l'ouvrage

La Filpac demande une révision et une actualisation des classifications et des emplois prenant en compte les évolutions de la branche et les nouveaux métiers. Elle demande une réflexion nouvelle sur les catégories techniques, une véritable reconnaissance des niveaux cadre qui devrait se faire à partir de la prise en compte pour ces catégories du plafond de la Sécurité sociale.

Sur la question salariale comme sur d'autres aspects revendicatifs, seule la mobilisation la plus large et la plus unitaire dans les entreprises permettra de débloquer cette situation. La vigilance et la mobilisation doivent s'amplifier dans les centres de distribution du livre, car une nouvelle fois la délégation patronale a brandi la menace de sortir ce secteur de la convention collective de l'édition. ■

« L'Echo des Savanes » victime des choix stratégiques de Lagardère

M. Didier Quillot, PDG de Lagardère Active Média (LAM), fruit du rapprochement des pôles presse et audiovisuel du groupe, s'est fixé pour objectif d'imposer LAM comme « *l'un des leaders internationaux de contenu dans les marchés multimédia et multigéographie* ».

Le choix stratégique de développer prioritairement LAM a conduit Hachette Filipacchi Presse (HFP) à suspendre la parution de *l'Echo des Savanes*. Cette publication était contrôlée par une filiale commune aux éditions Albin Michel (50 %) et HFP (50 %), la SEFAM. MC Production (Edition Soleil) s'est montrée intéressée par l'acquisition de la SEFAM comme possibilité de se renforcer dans le domaine de la bande dessinée.

Les représentants du personnel d'Albin Michel ont engagé des négociations difficiles pour la préservation des emplois, le reclassement des salariés concernés, les garanties offertes aux salariés qui intégreraient la SEFAM.

Mal-être chez Larousse

Les organisations syndicales de Larousse ont dénoncé, une fois de plus, lundi 19 février 2007, la progression du mal-être général au sein de leur entreprise, aggravé depuis la mise en place d'une nouvelle direction générale par le groupe Hachette / Lagardère.

Les organisations syndicales de Larousse expliquent que « *nombre de salariés redoutent d'être pris en faute, ont l'impression que leurs méthodes de travail sont systématiquement remises en cause par leur hiérarchie, que leur poste perd de son contenu...* »

Tout cela dans un contexte où les effectifs de l'entreprise baissent et où les équipes, récupérant le travail des collègues qui sont partis, voient s'accroître leur charge de travail ». Les élus ont alerté la direction, et les délégués syndicaux sont intervenus auprès de la DRH pour parler de cette situation très préoccupante.

La principale réponse qu'ils ont reçue tient à la situation économique de l'entreprise, qui justifierait les orientations données à la politique sociale par la nouvelle direction, à commencer par le non-remplacement des départs. Une procédure de droit d'alerte a été engagée, elle suit son cours.

Chaque réunion, chaque consultation du comité d'entreprise sont l'occasion d'après discussions avec la direction.



Michel Germa nous a quittés

Michel Germa, qui présida le Conseil général du département du Val-de-Marne, de 1976 à 2001, après Gaston Viens, est décédé le 29 janvier dernier. Un vibrant hommage lui a été rendu le 3 février 2007 au gymnase Paul-Eluard de Vitry. Né en 1929, il apprend le métier de conducteur typo en 1943, à quatorze ans, à l'école Estienne et fait sa première manif' avec les cheminots le 14 juillet 1944 à Vitry, après avoir fabriqué clandestinement une plaque en hommage aux fusillés pendant son apprentissage. Ses deux grands frères, résistants communistes, sont déportés dans les camps de la mort. Promis dès 1967 à une carrière politique brillante au Pcf qui lui valut le respect de tous les démocrates, il fut toujours à jour de ses cotisations syndicales à la Ffll puis à la Filpac Cgt. Il laisse, pour ceux qui l'ont connu, le souvenir d'un communiste dont les convictions riment avec modestie, humanisme et tolérance. La Cgt peut être fière d'avoir eu dans ses rangs un militant aussi attachant et rassembleur.

Tennis : les diamants d'Amélie

Amélie Mauresmo vient de remporter le tournoi d'Anvers – le tournoi des diamantaires. En prime, une raquette en or sertie de diamants valant 1 000 000 d'euros, réservée à qui gagnait trois fois en cinq ans ledit tournoi. Chose faite pour l'Amélie nationale. Ce qui ne fait jamais que 1016 fois le Smic mensuel (984,61 euros) ! C'est-à-dire 85 ans de salaire d'un smicard ! Super, ça vous remplit d'amour pour ce sport (ce n'est qu'un jeu de balles, bien sûr), et ça donne vraiment envie de vivre dans ce monde-là et d'apprendre vite fait à jouer à cette baballe jaune... Indécence ? Bonne nuit quand même.

La pénibilité au travail en question. La Cgt se mobilise

20 février 2007 : les salariés de l'usine de Torigny-sur-Vire du groupe Otor se sont rassemblés à Agneaux, au siège du Medef, à l'initiative du syndicat Cgt Otor, de la Filpac-Cgt et de l'UD Cgt de la Manche. La délégation syndicale interprofessionnelle a été reçue par le Medef départemental et a transmis la motion des salariés. Une première encourageante qui permet d'espérer une ouverture côté patronal !

Yvon Huet

LE GROUPE OTOR, spécialisé dans la papeterie, la transformation et le cartonnage, dans treize entreprises réparties dans toute la France, compte environ 2 500 salariés. Le groupe Otor, désormais dirigé par le géant américain des fonds d'investissement Carlyle, mène une politique de « rentabilisation et de recentrage » sur le cœur du métier, la transformation. La Filpac-Cgt, majoritaire à 58 % aux dernières élections professionnelles du groupe, se bat pour que les salariés ne soient pas les sacrifiés de cette politique.

Extrait de l'intervention de Denis Tardiveau lors du rassemblement

« Les rythmes de travail, accentués par la mise en place des 35 heures, ont permis à l'organisation patronale de planifier leurs organisations de façon à rentabiliser au maximum l'outil de production en y mettant des périodes de modulation. Aujourd'hui peu d'entreprises de l'industrie ne sont pas en 2/8, 3/8, 4/8, 5/8, 6/8, tous ces horaires ajustés et adaptés pour les seuls outils industriels rendent la vie intenable... Notre initiative a pour but de permettre aux salariés d'obtenir réparation dans le cadre d'un nouveau droit, de la retraite à 55 ans, pour la pénibilité subie au travail.



Denis Tardiveau, responsable de la coordination Cgt d'Otor.

...

...

Notre lutte s'adresse à tous les intervenants, au Medef mais aussi aux prétendants à l'élection présidentielle, pour qu'ils prennent en compte notre revendication. Depuis la loi Fillon d'août 2003 portant sur les retraites, le

Medef se fait sourd à tous débats sur ce sujet et pourtant l'un de ses représentants, ancien dirigeant local, M. Denis Gautier Sauvagnac, nous dit que la négociation sur la pénibilité aurait été suspendue mais pas enterrée. Alors, que font ces dirigeants et surtout l'Etat qui fixe un cadre de loi et ne

La pénibilité n'est pas une vue de l'esprit. Il faut la combattre tant elle fait des ravages pour la santé.

cherche même pas à le faire appliquer.

Certains chefs d'entreprise pensent à leurs responsabilités sociales et pénales sur la situation de tous les salariés concernés, par exemple dans la branche « papier-carton » du groupe Arjo-Wiggins, où un accord, dans le cadre de la gestion prévisionnelle des emplois et des compétences, a été trouvé... Le salarié qui justifie d'une année de travail fractionné complète... ouvre le droit à l'intéressé d'anticiper d'un mois son départ à la retraite à taux plein, dans la limite des 36 mois et une limite de 57 ans.

Nous invitons le Medef à recevoir les partenaires sociaux et demandons l'ouverture immédiate de négociations sur les points suivants : celui de la prévention, celui de la réparation...

Oui, il y a des patrons qui reconnaissent cette pénibilité maintenant ; oui, ils reconnaissent leur responsabilité face aux problèmes de santé des salariés, du rythme et conditions de travail supportés par les ouvriers. Notre action vise à ce qu'une loi s'applique dès l'âge de 55 ans. Les employeurs sont responsables des conséquences judiciaires visant à reconnaître les préjudices subis...

Aujourd'hui, beaucoup de salariés se retrouvent dans cette lutte, chimie, agro-alimentaire, pompiers, etc.

Nous les invitons à participer aux actions à venir... Seul dans son entreprise on est isolé.

Ensemble et mobilisés, nous obligerons les représentants du Medef à venir à la table de négociations... »



La délégation de la Cgt au siège du Medef à Agneaux.

Charte papetière : l'alternative au rendez-vous de la vie syndicale

La charte papetière née le 10 novembre 2006 s'inscrit dans la durée. Comment se porte le « bébé » ? C'est ce que nous avons demandé à Patrick Bauret, responsable du secteur fédéral papetier et à René Becart, délégué fédéral, animateur de la vie syndicale.

Impac : Où en est-on avec la Charte ?

Patrick Bauret : L'élaboration collective de la charte papetière a été d'autant plus motivante qu'elle a apporté, au-delà des revendications légitimes des salariés, des solutions crédibles et durables aux questions posées dans la profession, qu'il s'agisse des investissements, des débouchés et de la diversification des productions, des aspects sociaux, de la sécurité sociale professionnelle, du statut du travail salarié.

Il n'y a pas d'automatisme dans la prise en compte de la charte. Certains syndicats en font leur point fort comme celui d'Arjo-Wiggins, dans l'Isère. Dans d'autres départements, les politiques s'intéressent aux propositions et prennent la charte en compte dans leur soutien aux salariés. C'est le cas dans les Vosges, dans le Vaucluse, dans les régions Midi-Pyrénées et Rhône-Alpes. Dans d'autres départements comme

les Landes, on en est encore à la prise de contact. Dans d'autres encore, comme le Nord, tout reste à faire.

Comment accélérer la prise en compte de la charte ?

René Becart : Nous devons reprendre point par point tous les aspects de la charte pour que cela traduise sur chaque site. Ainsi, il faut analyser les conséquences du prix de l'énergie multiplié par deux, de la nécessité d'utiliser la biomasse (chaudières à copeaux de bois) pour réaliser des économies d'énergie. Ainsi, à International Papers, nos propositions sont prises en compte.

Nous devons aussi « sortir » de l'entreprise en nous adressant aux communautés de communes. L'organisation de la récupération des vieux papiers nécessite la création de nouveaux rapports entre l'entreprise et le domaine public. L'exemple de l'ONF en

Isère en collaboration avec Matussière et Forest est un bon exemple à suivre.

Quels sont les blocages qui empêchent la charte d'être rapidement prise en compte dans les revendications syndicales ?

Patrick Bauret : La situation des entreprises est très diverse. Ceux qui sont, comme aux PDM de Quimperlé, confrontés aux plans sociaux sont investis dans l'urgence. Pourtant, le potentiel, le savoir-faire permettent d'envisager une vraie cohérence entre la charte papetière et la revendication syndicale. Les camarades sont prêts. C'est une question de temps, pas de fond.

Quand tout va apparemment bien, la tendance à attendre la première difficulté ne pousse pas à la mobilisation et quand tout va mal, on n'a plus le temps de se poser la question. La difficulté, c'est d'apprendre, dans une action de durée, à inscrire nos propositions dans les cahiers revendicatifs, notamment l'obligation de débloquer des fonds pour assurer les accidents économiques avant qu'ils n'arrivent.

NMPP : défi 2010

Un an après son arrivée aux Nouvelles Messageries de la Presse Parisienne (NMPP), six mois après qu'il y est devenu le nouveau directeur général, Remy Pflimlin présentait au comité central d'entreprise, le 5 décembre 2006, un nouveau plan intitulé Défi 2010 imposé par la situation de la presse écrite en France et son impact financier sur l'entreprise.

Loïc
Daniel

AUJOURD'HUI, Remy Pflimlin propose un plan de reconquête commerciale tout en poursuivant les recherches de gain de productivité sur l'ensemble de la structure logistique : NMPP, dépositaires et diffuseurs. Sans remettre en cause les mesures décidées dans le cadre du plan précédent qui doit s'achever en 2007, Remy Pflimlin présente néanmoins des orientations différentes des politiques élaborées, depuis une vingtaine d'années, par ses prédécesseurs. Ces précédentes stratégies, mises en œuvre sous l'égide de l'opérateur et à la demande des éditeurs, ont conduit de manière récurrente l'entreprise dans une situation difficile. Pendant ce temps, Arnaud Lagardère, le patron d'Hachette, premier éditeur de France, celui dont le mérite essentiel a été d'hériter, qui a nommé Remy Pflimlin à ce poste, menace d'abandonner son statut privilégié et de retirer ses titres des NMPP, du moins ceux qu'il ne supprime pas, si on ne lui permet pas de toucher la manne annuelle que lui vaut la situation d'opérateur des NMPP.

«Un objectif clair : la reconquête des ventes»?

Remy Pflimlin a défini cet objectif comme prioritaire. Il le place comme le centre du plan propo-

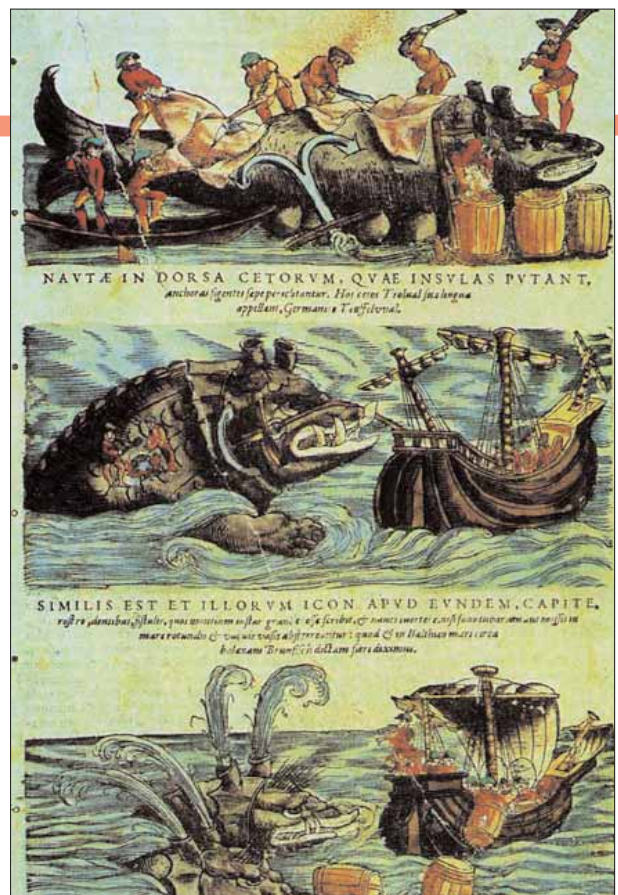
sé et le développe en quatre « axes de dynamisation » dans son communiqué de presse du 7 février 2007.

☛ Les NMPP s'engagent à faire ouvrir de nouveaux points de vente

Le projet est d'arrêter l'hémorragie de fermetures qui amènerait le nombre de points de vente à 26 000 en 2010. La proposition est d'en créer d'ici à cette date 5 000, dont 1 900 en 2007.

Les NMPP souhaitent consolider les magasins spécialisés, en particulier les « Maisons de la Presse », les enseignes « Mag Presse » et les kiosques. Quant aux « Relay H », il n'est pas question de toucher à ce fleuron de l'opérateur. Les NMPP souhaitent aussi reconquérir le centre-ville et développer l'implantation dans les galeries commerciales.

Le troisième axe de cette politique vise au développement de la presse dans le cadre des enseignes hors presse, qu'elles soient alimentaires ou culturelles. Le développement de la capillarité du réseau passe par de nouveaux types de points de vente : les « Points de Vente Quotidiens (PVO) » déjà présents en Ile-de-France, les « Points de Vente Complémentaires (PVC) », avec une offre limitée à 150 publications et enfin les « Points de Vente Spécialisés (PVS) » desti-



nés aux enseignes non presse (pétroliers, bricolage, jardina-ge,...).

☛ Les NMPP s'engagent à optimiser l'offre presse dans les magasins

Le « trop grand nombre » de titres nuirait à la vente en raison d'un manque de visibilité. Les NMPP souhaitent s'appuyer sur les résultats des ventes pour limiter l'offre en ne dépassant pas 12 titres par mètre linéaire développé dans les points de vente.

☛ Les NMPP proposent de revaloriser la rémunération des diffuseurs de presse

L'effort de revalorisation sera concentré sur les points de vente spécialisés. En 2007, ce sont les kiosques et les points de vente qui vivent exclusivement de la presse qui bénéficieront de cette revalorisation. En 2008, les points de vente en galerie marchande, maillon faible du réseau, pourraient être eux aussi revalorisés.

☛ Les NMPP s'engagent à développer des services aux lecteurs

Plusieurs initiatives sont prises en ce sens. Le développement marketing sur les points de vente devrait favoriser l'achat d'impulsion. Une carte de fidélité est testée à Grenoble et sera étendue à la région Rhône-Alpes. Le lecteur

...

...

pourra savoir, sur Internet, où trouver sa revue.

L'évolution du schéma logistique

Depuis soixante ans, pour la vente au numéro, l'organisation de la distribution de la presse en France s'appuie sur une logistique qui n'a pas fondamentalement changé. Les sociétés de distribution, qu'elles soient NMPP, Transports-Presse ou les Messageries Lyonnaises de Presse (MLP), alimentent les dépositaires de presse. Ces grossistes sont, à l'exception de la région parisienne, communs à l'ensemble des sociétés de messageries de presse et, disposant d'une exclusivité territoriale, alimentent les diffuseurs de presse de leur zone.

Les centres de traitement des sociétés de messageries ont évolué vers une intégration industrielle forte. Le nombre de dépositaires s'est considérablement restreint. Ils sont devenus des PMI informatisées et mécanisées. Néanmoins, la nature des traitements demeure essentiellement guidée par le traitement des quotidiens et la pratique du flux tendu.

Quatre problématiques sont posées par les NMPP pour gagner de la productivité sans perdre sur le plan qualitatif, voire améliorer ce dernier.

☛ Déterminer le nombre de dépôts nécessaires

La question cruciale pour répondre à cette question est celle de la proximité entre le dépositaire et le diffuseur pour traiter les flux chauds (quotidiens et news politiques essentiellement) et de leur mise en vente à l'heure prévue.

Une étude théorique proposerait un réseau optimisé à 120 dépôts, soit un tiers de moins. La distance moyenne entre le diffuseur et son dépôt passerait de 25 à 29 kilomètres..

☛ Adapter les centres de groupage

La réduction du nombre de dépôts a entraîné, dans les centres de groupage du niveau 1, la quasi-disparition du traitement des appoints. Cette évolution sera portée à son terme pour ne laisser à répartir que des palettes ou des paquets, entraînant suppressions d'emplois et gains d'espace dans les centres NMPP devenus trop grands et inadaptés.

☛ Réformer en profondeur la logistique

La différenciation des traitements entre les quotidiens, les publications et export est remise en cause. Le décloisonnement des logistiques entre les niveaux 1 et 2 participera de cette réflexion. Par ailleurs, le réseau pourrait transporter des produits complémentaires.

☛ Modifier le traitement des flux froids

Des centres de groupage, à vocation régionale, seraient créés afin de traiter les flux froids sans travail de nuit.

Dans une conjoncture défavorable...

La baisse des ventes de quotidiens nationaux s'accélère sous l'influence du développement des autres médias : télévision, radio, Internet, et des quotidiens gratuits d'informations.

En 2007, à Paris, il sera distribué plus de quotidiens gratuits que de quotidiens de presse nationale. Les magazines, à leur tour, subissent un retournement de tendance, avec, pour les NMPP,

une baisse de l'ordre de près de 20%. Le troisième secteur, le « hors-presse » (DVD et multimédia), s'ef-

fondre sans qu'aucune solution de remplacement n'apparaisse ! Le réseau traditionnel de vente est aussi fragilisé dans ses produits annexes : librairie, papeterie ou tabac.

Si la baisse structurelle de la vente au numéro ne peut être attribuée qu'aux seules politiques des NMPP, celles-ci ont une part considérable sur le résultat financier de l'entreprise, qui pourrait mettre en cause sa pérennité.

Des années de repli sur le métier, puis sur le cœur du métier, ont abouti à la réduction, d'une part, des effectifs et de la masse de travail, et à celle, d'autre part, des ressources des NMPP sans apporter de solution à l'érosion des ventes. Les emplois ont fondu : à peine 1 000 aujourd'hui contre 5 300 en 1980. Les points de vente sont passés de 31 500 en 2000 à 28 000 aujourd'hui, voire 27 000 en 2010. Pendant ce temps, les éditeurs et le premier d'entre eux, l'opérateur Hachette, ont confisqué, essentiellement à leur profit, plus de la moitié des ressources des NMPP.

... mais aggravée par la politique des éditeurs

Si la Cgt ne peut que se féliciter qu'enfin les NMPP se penchent prioritairement sur l'état du réseau et non plus sur la réduction des coûts pour les éditeurs, de nombreuses questions sont posées dans le cadre de la mise en œuvre de ce plan : respect de la loi Bichet, aptitude du réseau à une nouvelle restructuration, efficacité sur les points de vente et emplois et statuts des salariés de la distribution : NMPP certes, mais aussi Transports-Presse, dépôts et points de vente. Nous avons l'impression que la nouvelle équipe dirigeante des NMPP s'évertue à réinventer des solutions méticuleusement détruites par ses prédécesseurs souvent contre l'avis des professionnels que sont les salariés. C'est l'ensemble des problèmes de la distribution de la presse en France qui se trouve posé avec ce nouveau plan NMPP.

C'est une réponse globale que la Filpac devra donner. ■



Daniel Fery quinze ans, apprenti.



Le résultat est un réseau fragilisé et des personnels démoralisés, inquiets de leur avenir et soucieux de profiter du prochain plan de départs anticipés. La Cgt doit faire entendre sa voix.

Pas d'amnistie pour l'amnésie

Métro Charonne, 8 février 1962. La V^e République aura, ce soir-là, tué neuf adhérents de la Cgt, dont trois syndiqués du Livre et 8 membres du PCF. Le sinistre exécutant, tant des basses œuvres antisémites du régime de Vichy que de la répression anti-algérienne, fut Maurice Papon, préfet de police, aux ordres de Roger Frey, à l'époque ministre de l'Intérieur du général de Gaulle.



Yvon
Huet

**La volonté de
tuer n'est pas
une bavure.
Qui plus est,
les tueurs
accusent
les victimes!**

IL AURA FALLU vingt ans pour que cet événement tragique puisse être légalement commémoré et quarante-cinq ans pour qu'une place du 8-Février-1962 soit enfin inaugurée à Paris en présence de Bernard Thibault pour la Cgt, Nicole Borvo pour le PCF et Bertrand Delanoë pour la mairie de Paris.

Le 7 février 1962, l'organisation fasciste Organisation Armée Secrète (OAS) fait exploser une série de bombes. Elle ne supporte pas que le gouvernement accepte l'évidence de l'Algérie algérienne après avoir chanté l'Algérie française. L'une des bombes, destinée à André Malraux, blesse grièvement une fillette de quatre ans, Delphine Renard, qui vit dans le même immeuble que lui. Criblée d'éclats de vitres, elle perd la vue. Le lendemain, des dizaines de milliers de manifestants défilent en trois cortèges à l'appel de la gauche progressiste et des syndicats. L'état d'urgence a été décrété en avril 1961 et les manifestations sur la voie publique ont été interdites par arrêté préfectoral, « *mais le lieu de départ [Bastille] de la manifestation n'est pas interdit* », se souvient Nicole Borvo. « *La manifestation se déroule de façon pacifique en évitant tout contact avec les forces de l'ordre* », témoigne Bernard Thibault. Mais lorsque l'appel à la dispersion est donné à l'un des cortèges, au métro Charonne, la police de Papon charge les manifestants, dont certains tentent de trou-

ver refuge dans la station. Elle projette même de lourdes grilles de fonte sur les manifestants bloqués dans la bouche de métro. Huit d'entre eux meurent étouffés, un neuvième, grièvement blessé, décède deux mois plus tard. Plus de 250 autres sont blessés (voir photos tirées de *l'Humanité* du 9 février).

Roger Frey, au nom du gouvernement, dénonce l'attitude provocatrice et l'agressivité des manifestants. Le 13 février, une immense vague humaine (photo ci-dessus *l'Humanité* du 14 février) rend hommage aux victimes.

Aujourd'hui, Daniel Fery, la plus jeune victime, quinze ans, aurait soixante ans et pourrait bénéficier d'une paisible retraite, qui sait. Ceux qui l'ont tué n'ont eu ni remords ni complexe.

La V^e République les a protégés et Papon n'a jamais été inquiété pour ces faits-là. Ceux qui, aujourd'hui, seraient tentés de jouer avec le feu ou de se voiler la face devraient ne pas oublier cette tragique leçon de notre histoire. La liberté reste, chez nous comme ailleurs, plus que jamais un combat et demande la vigilance de tous les démocrates. ■

Pour ne pas perdre la mémoire : la Question, d'Henri Alleg, Lausanne, E. la Cité, 1958 ; Paris, Éditions de Minuit, 1961.

Mémoire algérienne : Souvenirs de luttes et d'espérances, Paris, Stock, 2005.

Trente ans plus tard

Le 20 janvier à Montreuil, les « anciens du *Parisien* » s'organisent des « retrouvailles » en se conviant à un repas fraternel pour fêter les trente ans de la fin du conflit du *Parisien libéré*.

J.-Pierre
Ghiotto

TRENTE ANS plus tard, trente après l'aboutissement d'un conflit qu'on qualifie aujourd'hui d'exemplaire, trente ans plus tard disais-je, ils se sont à nouveau réunis les « anciens du *Parisien libéré* » et « les autres ».

Ceux qui par la force des choses étaient devenus pendant l'occupation des imprimeries : cuisiniers, garagistes, prêcheurs, éclairateurs, voltigeurs, négociateurs et tribuns quand il fallait « désengorger » les commissariats de police bondés de camarades victimes de leurs activités nocturnes à courir après les exemplaires pirates du *Parisien* pour en empêcher la distribution.

L'exemplarité de ce conflit, c'est qu'ils étaient environ six cents à occuper les imprimeries de la rue d'Enghien et de la rue des Petites-Ecuries, mais c'est qu'il y avait dehors, environ, cinq mille sept cents travailleurs du Livre répartis dans les différentes imprimeries et entreprises des messageries NMPP, pour soutenir et mener la bataille pendant plus de deux ans et demi.

Cette solidarité sans faille fut pécuniaire et participative

Pécuniaire : pendant toute la durée de la grève, les salaires furent assurés à tous les grévistes. Participative : une commission dite « des loisirs » organisait l'emploi du temps des grévistes et des autres, et cela jusqu'au terme de la lutte.

Fabrication de tracts, du « Spécial grève » (réplique du journal *le Parisien* mais avec un bandeau en en-tête Spécial grève), manifestations à Paris et en province, partout où s'imprimaient les éditions pirates du *Parisien*. Trois tours de France cyclistes, la visite de toutes les entreprises en lutte comme Chaix, Chauffour, les ouvrières de

Grandin etc., pour se remonter le moral mutuellement. Un rallye des « bradés » qui a réuni deux cent cinquante entreprises en difficulté (déjà) et toutes les opérations dites « spectaculaires » dont le but premier était d'empêcher le pouvoir de l'époque (Giscard, Poniatoski, Amaury) d'étouffer ce conflit sous la chape de silence qu'organisaient sur ordre les médias nationaux et régionaux. L'Arc de triomphe, la colonne de la Bastille, le Sacré-Cœur, le bateau *France* au Havre, ... faire tout ce que ne pourraient pas taire les médias.

Ce qui valait pour hier vaut également pour aujourd'hui

Cette lutte commencée en mars 1975 prit fin victorieusement le 16 août 1977. Contre toute attente, confrontés à un pouvoir autoritaire et brutal (ceux qui ont goûté aux matraques de la 82^e brigade de gardiens de la paix, qui n'avait aucune existence légale et ne figurait pas sur les listes de la préfecture de police, peuvent en témoigner), une poignée de travailleurs a tenu tête, preuve que lorsque la solidarité s'exerce, tout peut devenir possible. Puissent les travailleurs s'unir et se soutenir, il n'y a pas de meilleur moyen pour parer les coups d'un capitalisme avide qui ne survit que grâce à la division et à l'indifférence du salariat. Au cours de la brève allocution de Salvador Sanchez, Henri Krasucki fut cité à Saint-Étienne lors du rallye des bradés : « *Bradés d'hier, d'aujourd'hui et de demain, personne n'accepte de l'être. Courage et confiance, la résistance patronale et gouvernementale n'est pas invincible, le monde ne sera pas toujours à l'envers. Ce sont les travailleurs et le peuple unis qui finissent par avoir le dernier mot.* » ■

Lagardère- «Le Monde»

Top Famille

Romain Altman,
délégué du personnel,
et Bruno Lanteri, représentant
syndical au CE *Le Monde*

Questions à...

Pourquoi les délégués du Monde se sont-ils investis dans la défense des salariés de Top Famille ?

Nous avons répondu à la demande des salariés de *Top Famille* qui se sont tournés vers nous pour faire face à la menace de fermeture du titre et du plan social qui en découlait. Pour nous, délégués Info'Com-Cgt, il était logique que nous répondions à cette attente car notre projet syndical ne s'arrête pas aux portes du quotidien *Le Monde*. Depuis 2005, nous avons abandonné le fonctionnement catégoriel ouvrier de notre syndicat, pour répondre aux besoins de tous les salariés de la presse. Ce conflit ancre notre démarche dans la réalité et concrétise la politique d'ouverture à tous les statuts de personnel que nous avons insufflée lors du dernier congrès de la CSTP, au regard des évolutions de la presse et des enjeux auxquels les syndicalistes sont confrontés.

Dans les faits, deux délégués ont été désignés (une déléguée CFDT du pôle magazine et un délégué Info'Com-CGT du pôle presse quotidienne nationale) pour épauler les deux élus DP de *Top Famille*. Une démar-



Top Famille en chiffres :

- ☞ 32 salariés (15 CDI et 17 pigistes réguliers)
- ☞ Publifa était la société éditrice détenue à 50 % par Le Monde et 50 % par Hachette
- ☞ Diffusion : 224 000 (OJD)
- ☞ Audience : 1,5 million AEPM
- ☞ 135 000 abonnés
- ☞ Un chiffre d'affaires publicitaire de 2,7 millions d'euros

Tous les documents du conflit sur
www.lemonde-infocomcgt.fr

che unitaire où il était important que l'entreprise soit le lieu de négociation et d'animation du conflit plutôt que déléguer ce pouvoir à la seule maison mère. Ainsi, les salariés ont pu construire leurs revendications, décider des actions et définir le rythme du conflit. Ils avaient la maîtrise du combat à mener, avec comme fil conducteur la démocratie en faisant voter les salariés, à chaque étape, tout en s'appuyant sur les délégués des sociétés du groupe pour porter leurs exigences.

Comment en êtes-vous arrivés à proposer un projet rédactionnel alternatif ? Est-ce bien votre rôle ?

Nous avons envie de répondre par une autre question : Notre rôle est-il uniquement de gérer les licenciements ou la cessation de titres ? Tous les ingrédients étaient là pour proposer un projet alternatif, en partant des potentiels du titre : les compétences reconnues de l'équipe, une forte diffusion, une audience en augmentation constante depuis ces dernières années, un positionnement éditorial unique dans la presse magazine, un thème porteur avec l'augmentation des naissances en France...

Alors que seul le chômage se profilait à l'horizon, les salariés, aidés des délégués, ont donc proposé de transformer *Top Famille* en *Le Monde de la Famille*. Ce projet alternatif a été présenté à la direction. Il a aussi été au cœur des assemblées du personnel dans les entités du groupe Le Monde (*Télérama*, *Courier International*, *Fleurus Presse*) et au quotidien et lors du rassemblement devant les locaux du *Monde* où 300 personnes, dont des salariés de la presse quotidienne nationale, de la presse magazine, des imprimeries, des lectri-

ces fidèles, sont venues exprimer leur attachement aux valeurs du titre et la solidarité vis-à-vis de l'équipe, qui sont à 95% des journalistes.

Comment percevez-vous la stratégie du groupe Le Monde ?

La stratégie du groupe *Le Monde* est de construire un groupe autour de la presse quotidienne nationale et régionale et d'un noyau dur de titres magazines. Les déclarations successives de la direction et les faits sont clairs : les titres qui ne sont pas rentables disparaîtront. Le conflit autour de *Top Famille* a été l'occasion de mettre les pieds dans le plat de cette stratégie et de la pertinence de certains choix. Il a aussi permis de débattre de l'identité éditoriale d'un groupe, « pas un groupe comme les autres » (NDLR: *déclaration de Jean-Marie Colombani lors de la présentation de ses vœux, en janvier, aux salariés*). Nous considérons que ce débat appartient à tous les salariés et en premier lieu les journalistes que nous sommes. Il faut noter que les salariés de *Top Famille* ont mené une lutte solidaire pour les confrères qui pourraient connaître prochainement le même sort en portant l'inquiétude latente des salariés du groupe et proposé l'ouverture d'une négociation GPEC (gestion prévisionnelle des emplois et des compétences).

Quels sont pour vous les objectifs d'une gestion prévisionnelle des emplois et des compétences (GPEC) ?

Une GPEC doit permettre d'anticiper les évolutions du secteur de la presse et prévenir toute restructuration. De ce point de vue, la triste fin de *Top Famille* doit être la dernière

! L'éthique sociale du groupe *Le Monde* est à ce prix. La direction du *Monde* s'est engagée à ouvrir bientôt des négociations paritaires sur ce sujet.

Une perspective s'ouvre donc pour les syndicalistes et les salariés. Les sections syndicales Info'Com-CGT du *Monde* et de Bayard Presse ont emboîté le pas en distribuant récemment un support appelant nos dirigeants respectifs à construire des partenariats intergroupes, face au repositionnement stratégique d'Hachette et de ses conséquences sociales. Notre objectif est de construire de nouveaux droits pour les salariés avec une sécurité sociale professionnelle, véritable rempart contre la précarité et l'exclusion.

Comment le personnel de Top Famille juge-t-il l'issue du conflit ?

Les salariés ont évidemment condamné la décision des actionnaires de fermer le titre. Ils regrettent aussi que le projet alternatif n'ait pas été retenu. L'équipe n'était pas dotée de syndicat. Elle a fait cependant un saut qualitatif très



important entre le début du conflit (mi-novembre) jusqu'au conseil d'administration du 16 février, qui a décidé la cessation du titre. Les témoignages de solidarité des syndicats du groupe, les assemblées, le rassemblement devant *Le Monde*, les initiatives, le soutien des lectrices... les ont beaucoup touchés et donné le moral pour ne pas baisser la tête. Ils ont d'ailleurs lancé un appel aux salariés du groupe à se syndiquer dans leur dernière déclaration.

Tous ces éléments ont permis un rapport de forces favorable en allant chercher, dans la négociation, la responsabilité du groupe Hachette et améliorer sensiblement des mesures sociales d'accompagnement. Leur lutte n'est pas finie pour autant ! Une nouvelle phase s'est ouverte depuis l'annonce de la fermeture avec l'exigence du reclassement interne dans les deux groupes et l'efficacité du congé de reclassement. ■

Quand la pub a le droit de vie ou de mort sur un titre...

La première raison des difficultés économiques de Top Famille (perte de 1,5 million d'euros en 2006) s'explique par une chute brutale du chiffre d'affaires publicitaire (passant de 3,7 millions en 2005 à 2,7 millions en 2006). La raison de cette perte ? Baisse globale du marché publicitaire, nous a-t-on dit. Ce qui est vrai dans la période définie. Ce qui est plus troublant est le fait que les « concurrents » de Top Famille (Famili, Parents, Enfants Magazine...) perdent dans cette même période 5-6% de chiffre d'affaires publicitaire alors que Top Famille perd plus de 16%... Et encore plus troublant quand on sait que la régie publicitaire de ces titres est la même, à savoir Interdéco (filiale du groupe Hachette) ! Pour couronner le tout, cette chute est intervenue au moment où Hachette a annoncé son souhait de se séparer de titre... Hasard ou volonté, il n'en reste pas moins que le modèle économique de Top Famille – qui s'appuyait sur une forte diffusion complémentaire (= diffusion gratuite) et les recettes publicitaires – n'avait pas les moyens de faire face à une telle chute, malgré une diffusion totale de 224 000 exemplaires. Ou quand la publicité a le droit de vie ou de mort sur le contenu éditorial d'un titre... Ou quand une régie publicitaire, détenue par un seul dirigeant – Lagardère –, dicte subtilement sa loi...

« GPEC »

Mieux vaut pr

La gestion prévisionnelle des emplois et des compétences (GPEC) est un formidable outil pour construire la sécurité sociale professionnelle. A condition de savoir comment s'en servir. Car, attention! c'est un outil à double tranchant...

Antoine Peillon

LA LOI n° 2005-32 du 18 janvier 2005, dite « de cohésion sociale », ou encore « loi Borloo-Larcher », oblige les entreprises ou les groupes de plus de 300 salariés (ou les entreprises de dimension communautaire ayant au moins un établissement de 150 salariés ou plus en France) à engager, tous les trois ans, une négociation sur les modalités d'information et de consultation du comité d'entreprise à propos de la stratégie de l'entreprise et de ses effets sur l'emploi (article L. 320-2 du Code du travail), ainsi que sur la mise en œuvre d'une gestion prévisionnelle des emplois et des compétences (GPEC) et d'éléments associés : formation, validation des acquis de

l'expérience, bilan de compétence, accompagnement à la mobilité...

La première échéance de cette négociation est fixée à janvier 2008, mais elle doit être anticipée. On peut même écrire qu'il commence à y avoir le feu au lac... De fait, comme le soulignait *La Tribune* datée du 1^{er} décembre 2006 : « Une rafale de décisions de justices rappelle aux DRH que l'adaptation à froid des évolutions futures de l'entreprise est une obligation. Les décisions en référé du TGI de Nanterre dans l'affaire Cap Gemini, et du TGI de Paris dans l'affaire Nextiraone, donnent une force considérable à l'article L. 320-2 du

Code du travail » (cf. l'encadré « Jurisprudence »).

Ces décisions ont en effet annulé des plans sociaux, dits « de sauvegarde de l'emploi », en raison de l'absence d'accords conclus en matière de gestion prévisionnelle des emplois et des compétences.

Complètement applicable aux entreprises de plus de 300 salariés, cette exigence s'impose aussi aux PME, puisque l'article L. 432-1-1 du Code du travail leur impose « d'informer et consulter annuellement le comité d'entreprise sur la mise en place d'un dispositif de gestion prévisionnelle des emplois et des compétences » lors de la présen-



révenir...

tation annuelle au comité d'entreprise du rapport annuel d'ensemble.

Au fondement de la GPEC, l'obligation d'adaptation par la formation

Cette énième réforme du Code du travail instaure donc un lien nouveau entre la GPEC et les plans de sauvegarde de l'emploi, a priori favorable aux salariés. La négociation ou la consultation du comité d'entreprise doit être engagée et conduite de bonne foi par l'employeur, faute de quoi il peut se voir reprocher, en cas de licenciements, de ne pas avoir mis en place de mesures de prévention visant notamment à en limiter le nombre.

D'origine jurisprudentielle, mais désor-

mais gravée dans le marbre par l'article L. 321-1 du Code du travail (loi Aubryll du 19 janvier 2000), cette obligation vise à prévenir le licenciement économique : *« Le licenciement pour motif économique d'un salarié ne peut intervenir que lorsque tous les efforts de formation et d'adaptation ont été réalisés et que le reclassement de l'intéressé (...) ne peut être réalisé dans le cadre de l'entreprise. »* En substance, si un employeur a des salariés dont les compétences ne correspondent plus à ses besoins de production, c'est à lui d'adapter ses salariés. Il ne peut pas les licencier pour en embaucher d'autres ayant les qualifications souhaitées ! Aussi, la jurisprudence met généralement à la charge de l'employeur l'obligation d'adaptation des salariés à l'évolution de leur emploi par des

...

La négociation d'une GPEC ne se substitue pas à l'information et à la consultation du comité d'entreprise !

Le 2 août 1989, l'esprit de la gestion prévisionnelle de l'emploi, orientée vers la prévention des licenciements économiques, trouvait une première expression légale. En effet, la loi n° 89-549 institue, parmi les obligations de l'employeur vis-à-vis du comité d'entreprise, celle de l'informer et de le consulter sur l'évolution de l'emploi et des qualifications dans l'entreprise. Cette obligation d'information et de consultation concerne, entre autres, les actions de prévention et de formation que l'employeur compte mettre en œuvre au regard notamment des conséquences de l'évolution économique ou technologique (art. L. 432-1-1 du Code du travail).

La loi dite « de modernisation sociale » du 17 janvier 2002 a introduit, ensuite, l'article L. 321-2-1 dans le Code du travail qui sanctionne les licenciements pour motif économique prononcés par une entreprise qui n'a pas cherché à mettre en place des institutions représentatives du personnel qu'elle était tenue d'instituer.

Enfin, la loi du 18 janvier 2005 dite « de cohésion sociale » ou « loi Borloo » institue une obligation triennale de négociation portant sur les modalités d'information et de consultation du comité d'entreprise, à propos de la stratégie de l'entreprise et de ses effets prévisibles sur l'emploi et sur les compétences des salariés (art. L. 432-1-1 du Code du travail).

...

actions de formation. Le non-respect de cette obligation de moyens entraîne souvent la non-reconnaissance par la justice du caractère économique des licenciements. Selon la Cour de cassation : « *L'employeur, tenu d'exécuter de bonne foi le contrat, a le devoir d'assurer l'adaptation des salariés à l'évolution de leur emploi* » (chambre sociale, 25 février 1992). Faute de quoi, le licenciement pour motif économique est dépourvu de légitimité. Cette obligation est, de plus, indépendante de l'effectif de l'entreprise et du nombre de salariés concernés par le projet de licenciement (chambre sociale, 10 juillet 1995). La loi Aubry II du 19 janvier 2000 et celle dite « de modernisation sociale » du 17 janvier 2002 ont, de même, établi un lien étroit entre l'obligation d'adaptation et le droit à la formation professionnelle. L'article L.932-2 relatif au plan de formation de l'entreprise dispose depuis lors que l'employeur a l'obligation d'assurer l'adaptation de ses salariés à l'évolution de leur emploi, tandis que l'arti-



cle L. 933-2 relatif à la négociation quinquennale de branche sur la formation professionnelle dispose que cette négociation doit porter sur les actions de formation mises en œuvre pour assurer l'adaptation des salariés de la branche d'activités. Enfin, la loi du 4 mai 2004 sur la formation professionnelle renforce l'obligation de l'article L. 321-4-1 sur le plan de sauvegarde de l'emploi (PSE) en ajoutant : « *L'employeur veille au maintien de leur capacité à occuper un emploi, au regard notamment de l'évolution des emplois, des technologies et des organisations. Il peut proposer des formations qui participent au développement des compétences...* » (art. L. 930-1 du Code du travail).

A noter que, dans le cadre d'un licenciement économique, selon l'art. L. 321-4-2, l'employeur a une obligation de reclassement personnalisée des salariés. En effet, en cas de licenciement économique, le salarié bénéficie d'une « *convention de reclassement personnalisée lui permettant de bénéficier, après la rupture de son contrat de travail, d'action de soutien psychologique, d'orientation, d'accompagnement, d'évaluation des compétences professionnelles et de formation destinées à favoriser son reclassement* ».

L'employeur étant tenu d'assurer l'adaptation des salariés à l'évolution de leurs emplois, il doit à la fois savoir définir les compétences dont il aura besoin dans l'avenir et veiller à maintenir l'employabilité de ses salariés en assumant une véritable obligation générale contractuelle de formation.

C'est, ici, le fondement de la gestion prévisionnelle des emplois et des compétences.

Mais gare au piège du « congé de mobilité » !

Pendant, les tendances anti-sociales de l'actuel gouvernement se sont exprimées sans retenue dans la loi du 30 décembre 2006 « pour le développement de la participation et de l'actionnariat salarié et portant diverses dispositions d'ordre économique et social ». Une bonne part de ce texte à l'état de projet a d'ailleurs été déclarée contraire à la Constitution par le Conseil constitutionnel dès le 28 décembre 2006... Malgré tout, sous le prétexte de « sécurisation des parcours professionnels » (une terminologie abusivement empruntée à la CFDT), la loi de décembre 2006 comprend un article 48 particulièrement dangereux, maintenu par le Conseil constitutionnel, permettant un véritable contournement des obligations des employeurs en matière de licenciements pour motif économique.

Sous le nom alléchant de « congé de mobilité » (nouvel article L. 320-2-1 du Code du travail), ce dispositif pervers s'applique aux entreprises employant au moins 1 000 salariés, ou aux groupes d'entreprises employant ensemble au moins 1 000 salariés, ou encore aux entreprises ou groupes de dimension communautaire. Il vise en fait à sortir des salariés des effectifs des entreprises, en dehors de toute procédure collective et sans information ni consultation des comités d'entreprise.

En effet, le « congé de mobilité » peut être proposé individuellement par l'employeur à chaque salarié, à condition

...

Jurisprudence

Le 5 septembre 2006, le TGI de Nanterre a suspendu les procédures d'information et de consultation (livres IV et III) du CE de Cap Gemini. La société avait signé un accord de GPEC, mais le tribunal a estimé qu'elle n'avait pas mis en œuvre cet accord avant de licencier. Cap Gemini doit verser une astreinte de 5 000 euros par jour, à défaut de GPEC.

Le 5 octobre 2006, le TGI de Paris, saisi en référé, a suspendu le plan social de la société NextiraOne, car l'entreprise n'avait pas ouvert de négociation triennale sur la GPEC, alors qu'elle prévoyait de conclure un accord de méthode avec les partenaires sociaux pour la consultation des livres III et IV, dans le cadre de la suppression de 322 emplois. NextiraOne a été condamnée à verser 2 000 euros à chacun des syndicats, au titre des frais de justice.

Aux frais des contribuables

Le projet de loi de finance 2007 du PFSS (Plan de financement de la sécurité sociale) propose un accompagnement des mutations économiques par un encouragement des accords de gestion prévisionnelle des emplois et des compétences, en créant un cadre fiscal et social plus favorable aux accords de GPEC, par le biais d'une exonération des indemnités de départ volontaire versées aux salariés ayant trouvé un emploi stable ou créé ou repris une entreprise dans la limite de quatre fois le plafond de la Sécurité sociale.

La loi de modernisation sociale du 17 janvier 2002 (Code du travail, art. L. 322-7) prévoyait déjà une aide au conseil destinée aux PME

de moins de 250 salariés dans l'élaboration d'un plan de GPEC. Ce dispositif d'aide au conseil a été institué par le décret n°2003-681 du 24 juillet 2003 qui modélise cette aide.

La circulaire du 29 mars 2004 précise les dispositifs des aides octroyées aux PME pour mettre en place des actions de GPEC.

Plusieurs types de convention peuvent être passés entre l'Etat et les entreprises :

☛ La convention « individuelle » est conclue entre l'Etat et une entreprise. Celle-ci choisit librement un consultant. L'Etat prend en charge jusqu'à 50% des coûts d'un consultant externe missionné sur ce sujet dans la PME, sans

dépasser 15 000 €. Cette convention est conclue pour une durée de un an maximum.

☛ La convention « interentreprises » est conclue au niveau d'un bassin d'emplois, d'une filière économique ou d'un secteur d'activité. Un consultant est alors recruté par ce groupement d'entreprises et est chargé d'élaborer un plan de GPEC pour chaque entreprise et de préconiser des actions et projets collectifs (coopérations, actions mutualisées...). L'aide de l'Etat, limitée à 50% du coût d'intervention du consultant, est alors plafonnée à 12 500 € par entreprise. Aucun seuil d'effectif n'existe. Des PME et des entreprises de plus de 250 salariés peuvent s'associer.

d'avoir conclu un accord de... GPEC! Si un salarié accepte cette proposition, son contrat de travail est réputé rompu d'un commun accord avec son employeur, à l'issue du congé (sans période de préavis supplémentaire). De plus, en cas de plan de sauvegarde de l'emploi survenant après l'acceptation d'un « congé de mobilité », le ou les salariés ainsi piégés ne bénéficieraient pas des mesures prises dans le cadre collectif, ni même des simples obligations légales de leur employeur dans le cadre des licenciements pour motif économique, qu'ils soient individuels ou collectifs.

Malgré tout, la durée du « congé de mobilité », ses modalités de mise en œuvre et la rémunération des salariés éventuellement concernés doivent être précisées par l'accord de GPEC. D'où la nécessité d'être particulièrement vigilant à ce sujet, lors des négociations.

D'autant que la Cgt est favorable aux suspensions de contrat de travail qui permettent aux salariés de se former ou de faire l'essai d'un emploi dans une autre entreprise, mais en gardant leur rémunération et leurs droits sociaux, ainsi qu'un droit au retour si la reconversion tentée n'aboutit pas.

Pour que GPEC rime avec sécurité sociale professionnelle, nous devons être offensifs, c'est-à-dire proposer, voire imposer notre revendication de négocier à l'échelle des groupes, plutôt qu'à celle des entreprises, et, pourquoi pas, sur des périmètres sociaux interentreprises ou intergroupes, démarche financièrement soutenue par l'Etat et qui offre beaucoup plus de possibilités à la sécurisation réelle des emplois. ■

Groupes Le Monde et Bayard : un appel pour une GPEC intergroupes en faveur de la sécurité sociale professionnelle

Groupes Le Monde et Bayard : un appel pour une GPEC intergroupes en faveur de la sécurité sociale professionnelle.

En février dernier, une quinzaine de délégués du personnel, élus aux comités d'entreprise et de groupe, représentants et délégués syndicaux Filpac-Cgt, Info/Com-Cgt et SGLCE, mandatés dans les groupes Bayard (2 500 salariés en CDI et 3 300 pigistes, un quotidien national et 150 magazines) et La Vie - Le Monde (3 500 salariés, 1 quotidien national, 7 quotidiens régionaux, 2 quotidiens gratuits, une trentaine de magazines...), ont lancé un appel pour la mise en œuvre, le plus tôt possible, de partenariats de solidarité entre leurs groupes, au nom du salut de leur indépendance et de la sauvegarde de leurs moyens de production, ainsi qu'au nom d'une véritable politique de sécurité sociale professionnelle pour tous leurs salariés.

« Concrètement, ont-ils écrit, nous demandons que nos directions décident ensemble, et en dialogue avec les organisations syndicales, la mise en œuvre de dispositifs de gestion prévisionnelle des emplois et des compétences sur des périmètres sociaux intergroupes. Proposer, en cas de restructuration de certaines activités, dans l'un ou l'autre groupe, des possibilités de "reclassement interne" à l'échelle de toutes les activités des deux

groupes rassemblés ; proposer des "congés de mobilité professionnelle" (garantissant la sécurité d'un emploi dans le groupe d'origine) aux salariés qui souhaitent participer à un projet ou au développement d'une activité existante dans l'autre groupe que le leur ; proposer des évolutions de carrière, voire des reconversions, qui ne seraient envisageables que dans le cadre considérablement élargi des deux groupes socialement associés ; coordonner les évolutions démographiques (pyramides des âges selon les métiers, de part et d'autre, départs massifs à la retraite, métiers émergents ou déclinants...) ; mutualiser les moyens et les politiques de formation ; favoriser, de ce fait, des projets communs et nouveaux, que chaque groupe, séparément, n'a pas les moyens économiques et humains de concevoir et de développer... Nous demandons l'ouverture immédiate de discussions paritaires intergroupes afin de construire solidairement la sécurité sociale professionnelle qui sera le socle fondamental d'une refondation de la presse écrite pluraliste et indépendante, presse bien représentée par les titres que nous produisons. »

Le document de 4 pages distribué aux salariés :

<http://www.lemonde-info>

Cen
des
1^{er} et
2 février
2007

Construire les alternatives

1^{er} février, premier Cen de l'année 2007, date limite pour présenter des vœux de réussite individuelle et collective aux adhérents de la Filpac, dans un monde acharné à reprendre aux salariés les quelques droits qui leur restent. C'est aussi le premier jalon dans la préparation du Congrès de la Filpac qui se tiendra dans le courant du mois de novembre 2007.

**Jean-Pierre
Ghiotto**

Actualité sociale

Au risque de se répéter, le volet social est un enjeu essentiel dans le débat électoral.

Sur l'emploi

Les restructurations industrielles destructrices d'emplois continuent au nom de la rentabilité et des profits.

Le logement

L'abbé Pierre nous a quittés et pourtant, plus de cinquante ans après son appel au secours de l'hiver 1954, rien n'a changé, résultat de l'échec des politiques successives du logement, notamment pour ce qui concerne les logements sociaux.

Les services publics

Le 8 février, il faut espérer un grand mouvement, une grande manifestation pour s'opposer à tous ceux qui se disent vouloir protéger les services publics en votant leur dérégulation.

Le pouvoir d'achat

C'est la base de l'édifice social, pas d'argent, point de salut. Aujourd'hui, presque tout s'achète et ce qui se partage encore selon des principes solidaires est dans le collimateur des partisans d'un marché où la concurrence est libre et non faussée. Travailleurs pauvres, qui ne sont pas chômeurs mais qui sont bien le résultat d'un modèle social qu'il faut changer.

La Filpac sur tous les fronts

La une d'*Impac* n° 133 titrait : « La Filpac sur tous les fronts », c'est toujours d'actualité tant les coups portés aux salariés, à leurs emplois, leurs salaires, leur sécurité, leur avenir et celui de leurs familles sont rudes, inhumains et incessants.

Presse

Le paysage se modifie radicalement avec des impressions décentralisées, des grou-

pes rassemblant des entreprises inconnues, qui débordent du champ conventionnel, qui ne sont plus PQN, PQR, POH ou autre appellation. Le groupe Ebra, propriété du Crédit Mutuel, onze titres de presse, structure qui ne fait pas partie des « partenaires sociaux » historiques. Relations sociales inexistantes. Nouveaux systèmes éditoriaux mis en place éliminant les secrétaires de rédaction.

Mise en concurrence entre les salariés sur le thème : « la destruction des emplois des uns, bénéfique aux emplois des autres ». Le

Congrès de la Filpac

Il se tiendra à Lille
du 5 au 9 novembre 2007.

Après la mise en place des commissions du congrès, le débat s'est porté sur les moyens de financement de cette manifestation, sachant que les finances de la Filpac conduisent à une obligation de réaliser les objectifs financiers qui seront décidés. Financer un congrès est une chose, nourrir les débats, alimenter les réflexions en est une autre.

Des réunions/débats préparatoires ont eu lieu, et le poids de l'incertitude est apparu comme un frein à l'expression des revendications, tout comme le catalogue des exigences patronales qui donne le rythme de l'activité syndicale. Dans les débats, un fossé semble se creuser entre les institutions fédérales et les salariés. Certains membres du Cen pensent qu'il faut intensifier les visites fédérales, faire partie du paysage syndical, se mettre à la portée des salariés.

**Reconnaître l'imperfection
est le meilleur moyen
de progresser.**



Cen regrette que le Snj Cgt fasse sienne cette formule et interdise dans une motion de congrès l'utilisation d'un nouveau système rédactionnel aux ouvriers du Livre.

Dans la presse quotidienne régionale (PQR), plans de restructurations, partant du principe que si des titres se fabriquent avec 20 salariés, pour quoi le faire avec 100.

Industrie graphique

En crise, alors qu'on n'a jamais autant imprimé de papier, victime des donneurs d'ordre (clients) de la grande distribution qui font baisser les prix (retour à ceux de 1980).

Les grosses entreprises se soumettent en espérant faire disparaître ou reprendre la concurrence et constituer des monopoles.

Papier

De grandes difficultés dues aux restructurations, à une pression patronale constante pour exiger des reculs sur les droits et sur les salaires. Nécessité de travailler dans les régions papetières sur les propositions des assises et opposer à la précarité un statut du travailleur salarié, une sécurité sociale professionnelle. Faire un résumé de la charte papetière pour que les syndicats puissent mobiliser les salariés qui ne prennent pas la mesure du danger, notamment dans les régions apparemment moins menacées

Edition

Des concentrations importantes sont en cours et vont en s'accroissant. Hachette (premier groupe) détient 24% du secteur de l'édition, le second 12% (soit 36% à eux deux), et les 12 premiers éditeurs en possèdent 75%.

La notion de rentabilité s'oppose à la multiplication des ouvrages. Moins de livres se vendant à un plus grand nombre

d'exemplaires rapporte davantage (coûts de fabrication).

L'édition dite « grand public » se démarque de celle dite « culturelle ».

Passage sans concertation du papier au numérique (livres électroniques, téléchargement).

Cette « dématérialisation » ébranle le secteur de la distribution, avec comme objectif la suppression de la manutention des exemplaires imprimés, mais en conservant les 30 000 points de vente.

Lagardère : 259 titres

C'est le groupe structurant toutes nos activités, presse, édition, distribution, communication, mais aussi celles d'autres secteurs comme le commerce, la métallurgie, les transports qui ne relèvent pas de la Filpac.

Il est nécessaire de rassembler l'ensemble des salariés de ce groupe en dépassant le seuil de nos seules revendications sectorielles, malgré des difficultés de cohabitation et probablement les incompréhensions que cela générera. Le cadre conventionnel est devenu insuffisant pour faire évoluer le plus favorablement possible la situation des salariés d'un groupe qui ne base ses stratégies industrielles que sur l'obtention d'un coefficient de rentabilité à deux chiffres.

Pluralisme, diversité culturelle, salariés, emplois, tout cela n'a pour le groupe aucune importance, c'est le résultat, uniquement les résultats qui comptent. Une déclaration dénonçant la domination anormale d'un groupe sur le pluralisme culturel et sur l'économie d'un pays a été adoptée par le Cen.

Publicité distribution

Nouvelles filières de distribution accompagnées par une dérégulation du secteur postal.

Campagne électorale

Objectifs et la place de la Cgt dans le débat électoral :

Le Medef a son programme et il attaque tous azimuts: contrat de travail, charges patronales, temps de travail, droit de grève, travailleurs immigrés... etc. La Cgt, quant à elle, n'a pas pour objectif d'opposer au champion du Medef un autre champion, mais elle devra porter les propositions permettant la construction d'alternatives solidaires face à un égoïsme libéral exacerbé.

A cet égard, des membres du Cen ont trouvé que, comparée au Medef, la Cgt manquait de « punch ». Tout est remis en cause et cela tous les jours, sans qu'il y ait une expression forte de la Cgt. Par ailleurs, la crainte de voir imposer de nouvelles contraintes aux citoyens salariés au nom du déficit environnemental s'est également exprimée.

Pas de consignes de vote mais :

Quelques décisions du Ccn de la Cgt (Comité confédéral national) sur le positionnement syndical ;

Deux documents :

Un premier faisant le bilan syndical des cinq dernières années.

Le second affichant les propositions de la Cgt avec des demandes de réponse de la part des candidats. Ils seront adressés à tous les candidats.

D'autre part, des forums seront organisés :

Le 28 février : « Statut du travail salarié », le 7 mars sur la « gestion prévisionnelle des emplois et des compétences » (GPEC), le 8 mars sur « l'égalité professionnelle »

Le 14 mars un rassemblement devant la chancellerie pour protester contre la remise en cause d'une justice pour les salariés par l'obligation qui est faite aux conseillers prud'homaux de ne pas consacrer plus de trois heures à l'instruction d'un dossier. Décision qui, si elle est appliquée, sera obligatoirement source d'iniquité.

La Confédération européenne des syndicats (Ces) a lancé une pétition pour les services publics qui, aujourd'hui, recueille 15 000 signatures...

A suivre.

Les entreprises de distribution se transforment, se regroupent, se déploient ou s'associent. Elles sont en ordre de marche et il serait temps pour les différentes structures syndicales Cgt du secteur d'avoir la même démarche. Les autres organisations syndicales, quant à elles, sont prêtes.

Abonnés postés : la dérégulation postale amènera les facteurs à ne plus distribuer que trois fois par semaine. Il en sera fini du J+1 qui faisait la fierté du service public postal. Obligation pour la presse de passer au portage.

GPEC (gestion prévisionnelle de l'emploi et des compétences)

Confrontés à toutes ces attaques contre l'emploi, essayer d'utiliser ce que le droit nous accorde, à savoir la GPEC (obligation légale avant tout plan de licenciement).

En faire un outil de sécurisation des parcours professionnels en lui donnant une dimension régionale.

Le fait que la GPEC n'intervienne qu'en cas de plans de licenciements laisse certains membres du Cen perplexes. ■

A propos de l'industrie graphique en... Mauritanie



*Jean-Jacques Hédouin
et Daniel Légerot entourant
la délégation mauritanienne.*

La Mauritanie est engagée dans un « processus de transformation démocratique » depuis le coup d'Etat qui a renversé en 2005 le régime controversé du président Maaouiya Ould Taya, au pouvoir depuis vingt-et-un ans. Les militaires ont promis un changement démocratique fondamental. Depuis, des gages ont été donnés dans ce sens et le processus se poursuit comme annoncé.

Daniel Légerot

DANS CE CONTEXTE, les syndicats sont appelés à jouer un rôle important, notamment en participant à la construction d'une législation sociale avancée et avec la négociation de conventions collectives.

Le Syndicat national des industries graphiques de Mauritanie a sollicité une aide multiforme de la Filpac

En premier lieu, l'organisation d'un stage pour la formation de militants aux techniques de négociation et sur les conventions collectives en y incluant une partie sur la condition féminine ; en second lieu, l'obtention de matériel d'informatique et d'impression ainsi que des actions de formation professionnelle. Il s'agit là pour notre fédération d'être concrète et d'assurer une solidarité dépassant le seul soutien pour faire prévaloir des intérêts communs face à la mondialisation et participer à la construction d'un syndicalisme réellement international.

Parmi les plus pauvres du monde, la population mauritanienne est directement victime,

certes, des politiques des gouvernements qu'elle a subies mais aussi du néo-colonialisme et de la mondialisation. S'attaquer à ces causes est une nécessité également pour les salariés européens, parce que, eux aussi, indirectement et sous des formes bien différentes, en paient les conséquences.

Pendant trois jours, deux militants de la Filpac (Jean-Jacques Hédouin et Daniel Légerot) se sont efforcés de répondre aux attentes exprimées. Ils semblent y avoir répondu. Mais que d'heureuses surprises ! D'abord, la vérification que les idées reçues ne sont pas des légendes. C'est douze militants syndicalistes déterminés parlant parfaitement le français, vêtus pour les huit hommes de leur costume local ou à l'occidentale, et quatre femmes dont trois, tête couverte et intouchables



La délégation féminine.

physiquement, à côté d'une jeune femme à la dernière mode parisienne, que nous rencontrons.

Pendant plusieurs heures, entrecoupés de pauses pour la prière, ce seront des débats semblables à ceux que nous avons avec les travailleurs et les syndicalistes de notre industrie autour des revendications et des préoccupations sociales... Et une séance entière consacrée à la situation des femmes, aux discriminations dont elles sont victimes, leurs aspirations et leurs revendications, sans aucun tabou, ainsi que nous devrions en discuter dans nos propres organisations.

Pendant tout ce temps de débat et de réflexion, d'information et de conseils, c'est le syndicalisme d'action et revendicatif qui a dominé et inspiré les décisions que prendront ensuite nos camarades mauritaniens.

Une nouvelle fois, nous vérifions que la diversité ne constitue pas un obstacle à la lutte syndicale dès lors que l'on se situe sur la base des intérêts des travailleurs et que, décidément, pour être efficaces, nous devons conjuguer l'activité à l'entreprise avec celle par-delà les frontières, l'une ne pouvant aller sans l'autre. C'est un défi qu'il nous faut savoir relever. ■

Contribuer au progrès social dans un des pays les plus pauvres du monde dépasse la démarche élémentaire d'humanité, c'est bien agir efficacement que prendre sa part dans la lutte contre la mise en concurrence des salariés et des peuples, à la fois pour les intérêts des salariés de ce pays d'Afrique et ceux de notre continent, des travailleurs français.

Vertige numérique, vestiges du papier ?

Il court, il court, le numérique. Depuis l'effet d'annonce de Lagardère concernant son empire de papier jusqu'aux dernières salves multimédia, annonciatrices des temps nouveaux, tout indique que le monde de la communication a déjà les deux pieds dedans. Examen.

Jean Gersin

« **O**N VA vers la dématérialisation du support traditionnel, à l'instar de ce que vit l'industrie du cinéma où la pellicule cède progressivement la place à la projection numérique... »

(Arnaud Lagardère en son *Journal du Dimanche*, 17 septembre 2006.)

« **A l'heure du numérique, nous devons être dans le même monde que le reste des médias. Les opérateurs de radio ont suffisamment pris conscience des enjeux et se sont regroupés en fin d'année dernière pour pouvoir obtenir le début de l'attribution des fréquences numériques dès le second semestre 2007.** »

(Axel Duroux, président du directoire de RTL, groupe Pearson-Compagnie luxembourgeoise de télécommunication, *Les Echos*, 15 février 2007.)

« **Depuis 2005, notre stratégie est claire : il s'agit de passer au tout-numérique. Nous devons être capables de gérer la communication de nos clients sur le mobile, sur Internet, sur les jeux, sur des DVD, etc.** »

(Maurice Lévy, président du directoire de Publicis Group, numéro 4 mondial de la pub, *La Tribune*, 5 février 2007.)

« **Les journaux imprimés deviendront anachroniques quand seront disponibles tout à la fois des écrans de haute qualité, peu chers, et des réseaux sans fil généralisés à haut débit. Cela devrait arriver dans moins de cinq ans aux**

Etats-Unis. Même dans les pays du tiers-monde, les téléphones mobiles sont déjà là, et le haut débit bientôt aussi. » (Robert Cauthorn, spécialiste de l'information en ligne, *Le Monde*, 11-12 février 2007.)

Ces citations n'ont de but que montrer l'imminence, et même l'actualité, de la marche au tout-numérique. Et cette marche ressemble plus à un sprint final qu'à un marathon des sables. Comment poser le problème de la dématérialisation des supports d'information et de communication ?

Le papier quotidien, un truc de vieux, anti-écolo ?

Les prophètes de l'apocalypse numérique sont légion. A la rentrée, Lagardère et l'Institut Montaigne donnaient quelques années à vivre à la presse quotidienne payante, ce pour des raisons économiques. Les « spécialistes » de l'information en ligne suivent d'autres raisonnements, pour arriver aux mêmes conclusions. Ainsi ce Robert Cauthorn, avec qui *Le Monde* des 11 et 12 février 2007 s'entretient. « Vers la fin du quotidien papier ? », s'interroge le quotidien du boulevard Blanqui. Et R. Cauthorn de répondre en prenant deux angles. D'abord l'argument des générations : « Il est

...

...
improbable qu'un adolescent d'aujourd'hui, de la génération des digital natives, nés avec Internet, lise à trente ans un journal quotidien imprimé... Aujourd'hui un jeune se considère "informé" s'il est capable d'aller chercher l'information. Pour s'en persuader, il n'y a qu'à regarder un adolescent utiliser Wikipedia (*). Ces adultes de demain font confiance à leur habileté pour plonger dans le flot d'informations et retenir juste ce dont ils ont besoin... » Quant à la population actuelle, « dès maintenant, les gens ont tendance à ne lire que les titres. Au sein même des rédactions, il est difficile de trouver des personnes qui lisent entièrement un journal. Cette tendance va s'amplifier ». Alors, pour un journal, quels sont encore les avantages du papier ? « La force de l'habitude pour plusieurs générations de lecteurs, et le confort de lecture sur de grandes feuilles, plus agréable que sur écran... »

L'autre argument de notre docteur ès numérique se fonde sur une vieille histoire : les voies des nouvelles technologies sont uniques, royales, au-dessus de la mêlée. Il ne saurait y en avoir d'autres : « Tout va changer avec l'arrivée, après la généralisation du haut débit, de l'encre électronique et des écrans flexibles... Dès aujourd'hui, mon téléphone 3G me permet d'aller chercher des vidéos de 30 images/seconde, des multitudes de textes, à tout moment et n'importe où... Les supports électroniques, qui permettent d'avoir sous la main une information réactualisée à tout moment, seront les nouveaux maîtres du jeu... » Faute de pouvoir démontrer, et surtout en faisant abstraction du contexte économique et politique, Cauthorn doit absolument démoder et condamner le papier. Un truc pour les vieux, vient-il d'asséner, mais également une technique de destruction massive de l'environnement : « Pour faire un quotidien papier, des arbres sont coupés, transportés, transformés en pulpe, puis en rouleaux géants achemi-

nés vers des usines. Des journaux y sont imprimés, emballés, chargés sur des camions, puis déchargés dans des points de vente. Les consommateurs vont les acheter, les ramènent chez eux puis les jettent dans des poubelles elles-mêmes récupérées par des camions et envoyés, dans le meilleur des cas, dans un centre de recyclage. Tout cela relève plus de la logistique que de l'information. Pour quelque chose d'aussi immédiat qu'un quotidien, ce gaspillage est obsolète. » De la forêt massacrée à la poubelle, ce n'était donc rien d'autre, un quotidien ? A force de fumer du numérique...

Le « Wall Street Journal » : la complémentarité numérique - papier

La numérisation vue par les professionnels de l'information prend d'autres saveurs. L'éditeur du *Wall Street Journal*, l'un des trois grands quotidiens américains, regarde cela d'un autre point de vue. Gordon Crovitz, interviewé par *le Figaro* (12 février 2007), s'accorde à dire avec Cauthorn que « nos lecteurs ont modifié leur manière de s'informer. Aujourd'hui, ils obtiennent leurs informations en temps réel, à longueur de journée et par différentes sources ». Il en déduit que « nous avons tenu compte de ce contexte pour repenser la formule du *Wall Street Journal*. Avec Internet, les quotidiens ne peuvent plus se contenter de raconter ce qui s'est passé la veille comme ils l'ont fait pendant un siècle. Jusqu'à présent, le *Wall Street Journal* y consacrait la moitié de ses articles. Désormais, c'est 20%. En clair, 80% du contenu est consacré à ce que signifie l'information : commentaires, mais aussi enquêtes, focus scoops, évaluations, prospective... Voilà l'un des principaux éditeurs de presse US qui raisonne en termes de complémentarité des supports. Le procès en sorcellerie du papier lui est étranger. Voilà ce qu'il avance. S'il avoue que « notre rêve est

de mettre un BlackBerry (***) avec le *Wall Street Journal on line* dans chaque main », il parvient à ce raisonnement de cette façon. « Le matin, le quotidien permet de suivre les affaires importantes... Puis, avec le téléphone ou le BlackBerry, ils restent connectés jusqu'au bureau. Là ils utilisent Internet – le *Wall Street Journal on line* a 811 000 abonnés. Le soir, nos abonnés reprennent le journal [papier] pour se plonger dans les articles de fond. Notre objectif est de fournir à tout moment les meilleures informations sur le média le plus adéquat ». American way of life... n'est-il pas ? Gordon Crovitz parle du troisième journal US, dont les ventes et la charge publicitaire progressent, d'un chiffre d'affaires de 1,78 milliard de dollars en 2006, de bénéfices nets de 155 millions de la même monnaie, pour un effectif de 7 000 collaborateurs ». Il ne s'agit ni d'un rêve éveillé, ni d'un bulletin paroissial du fin fond d'un Etat agricole américain. D'autant que le même Crovitz s'occupait avant des publications en ligne du groupe Dow Jones, celui de l'indice US de la cotation en Bourse... Le même ajoute : « Nous possédons une dizaine de blogs ». Manière de faire comprendre que la segmentation du marché de la com', il sait s'y adapter.

Rock'n Roll dans le papier journal : Springer, les NMPP et... les gratuits

Le basculement dans le tout-numérique, s'il ne tue pas le support papier, fait bouger les lignes. Les fournisseurs d'outils informatiques proposent des systèmes qui permettent « la publication simultanée de contenus éditoriaux à travers plusieurs canaux de publication [cross media], du papier à l'Internet, de la diffusion TV » au téléphone mobile (Marc Dubroca, chef commercial de la société EidosMedia, in *Le Monde* du

...



...
14 février 2007). L'information, recourant au langage XML en usage sur Internet, peut être ainsi livrée sur l'e-paper (support plastique flexible, bientôt *Les Echos*), les blogs, le podcasting. L'entreprise de presse, selon M. Dubroca, peut repenser sa politique de système éditorial, ce qui, naturellement, met en émoi celles et ceux qui pensaient que la seule question à régler entre salariés était celle des frontières entre ouvriers du Livre et journalistes. Les nouveaux systèmes éditoriaux prendraient ainsi en charge la plate-forme du quotidien papier et les produits diversifiés qui constituent désormais un titre, du site Internet aux gratuits, en passant par les infos téléphone mobile et les blogs.

Les professionnels du papier d'information imprimée continuent de s'agiter. Remy Pfmilin, directeur général des NMPP, entame un vaste mouvement de contournement de la loi Bichet (loi de 1947, qui régit la distribution des journaux et périodiques dans le sens d'une péréquation des coûts) par la réduction des titres présentés à la vente, sous couvert de simplification des éventaires. Tout se passe comme si, sous sa nouvelle direction, les NMPP devaient se replier sur le réseau électronique de la gestion des points de vente, dont l'efficacité hors pair lui permet de proposer ses services à bien d'autres produits que la presse (aspirateurs, cravates à pois, pelotes de laine...). Le socle logistique de la distribution se déplacerait de la manutention des paquets d'imprimés vers l'utilisation commerciale du réseau numérique des points de vente. Ce mouvement doit plus à la libéralisation en cours de la distribution postale qu'à la révolution numérique. (*Lire article plus détaillé page 7.*)

Et pourtant, la planète papier journal continue de tourner. A plein régime libéral, même. Friede Springer, la veuve d'Axel, et Axel Springer Aktiengesellschaft investissent 120 millions d'euros en France pour lancer, entre septembre et décembre 2007, un quotidien à 50 centimes d'euro, pendant que le groupe cherche à entrer en Bourse à Francfort. Décrit comme un *Bild* à la française, le

tabloïd se veut un grand journal populaire d'information générale. Le groupe Amaury (*Le Parisien, Aujourd'hui en France, L'Equipe*), concurrencé sur ses terres d'éditeur de quotidien populaire, s'appête à riposter à la hauteur par un « anti-Bild », publication préposée à l'affrontant du probable nouveau venu. Si bien qu'une nouvelle espèce de quotidien peut apparaître : à côté du traditionnel payant et du nouveau gratuit, naîtrait le quasi-gratuit ou presque payant, le journal low cost, comme on verra.

Springer, premier éditeur de la République fédérale d'Allemagne, adresse dans ce cadre un message fort et clair aux NMPP : « *Notre succès, et donc notre rentabilité, passe par un système de distribution efficace* », indique son porte-parole dans l'Hexagone. Et d'ajouter, menaçant : « *Aux 28 000 points de vente existants, le directeur général des NMPP, Remy Pfmilin, envisage l'ouverture de 5 000 points supplémentaires d'ici à 2010. C'est loin d'être suffisant. Pour le prix du service rendu par les NMPP, nous réclamons l'ouverture de 10 000 points de vente supplémentaires dans les six mois à venir.* » Sinon ? D'autres moyens de distribution pourraient être employés, indique le porte-parole. Pendant ce temps, Vincent Bolloré, prince de la publicité, a réussi à utiliser la marque « Le Monde » et celle de « Courrier International » pour lancer un gratuit du matin, de la société VillePlus, *MatinPlus*. L'autre jour, devant une petite station de métro parisien, vers le centre de soins René-Laborie, des distributeurs de *20 Minutes, Sport, Metro* et *Matin Plus* se disputaient le passant, à deux pas d'un pauvre kiosque à journaux, aussi stoïque que désert. En fin d'après-midi, il subira les assauts de *DirectSoir*, du même Bolloré. C'est la danse des canards... ■

(*) *Encyclopédie en ligne, gratuite, ouverte, rédigée et mise à jour par les internautes.*

(**) *Produit de la société canadienne Research In Motion, le BlackBerry occupe le marché du courrier électronique (e-mail) mobile. Une sorte de gros téléphone mobile relie l'abonné au réseau du courrier électronique mondial. Il va bientôt être proposé aux particuliers.*

La plume, la souris et le capital

Le rapport Tessier-Baffert (*), commandé par le ministre de la Communication Donnedieu de Vabres, paru en février, s'intitule « La presse au défi du numérique ». La plume et la souris... Mais le capital ? Il est en fait l'invité omniprésent d'un rapport qui recommande à l'Etat de concourir à bâtir le nouveau marché de l'information, de façon plus subtile que le rapport Montaigne. Il n'y a pas de mal, me direz-vous...

Eric Birger

LA MÉTHODE TESSIER est simple, faire semblant d'évacuer le contexte économique et politique dans lequel se situe la presse, et plus généralement l'information. Le rapport de février semble ne prendre en compte que la tendance technique, visible à l'œil nu : Internet est un média en expansion. Nos rapporteurs introduisent les mots à la mode, ces « digital natives » (littéralement « nés digitaux », nés à l'ère digitale). Nos jeunes adoptent comme langue maternelle Internet, les blogs, les SMS. Ils ne liront plus jamais de papier. L'information, ils vont la trouver sur le Net, ça leur suffit d'ailleurs, estiment nos rapporteurs, de savoir où et comment la trouver. Et comme ils sont l'avenir, ils portent le pronostic de Tessier-Baffert, à savoir que la chose numé-

rique a de l'avenir. Sans blague... Nos commandités par Donnedieu de Vabres affirment l'évidence, Internet concurrence la presse imprimée, qui, contrairement au numérique, se trouve devant un avenir incertain.

Audacieux, ils inventent un concept, « la gratuité financée grâce à la publicité », pour montrer que ladite gratuité s'impose comme modèle, la preuve étant fournie et par Internet et par... les gratuits « au succès foudroyant », qui viennent percuter « le modèle économique » de la presse et sa capacité d'offre éditoriale.

Pour Tessier, ce ne sont pas des forces conscientes qui viennent percuter le cadre de l'information et de la presse issu de la Libération, régulé par l'Etat, mais des phénomènes présentés comme « objectifs », naturels, dans l'ordre des choses. Au premier rang, les réseaux numérisés et les gratuits. En effet, la définition même du pluralisme, rédigée par le Conseil constitutionnel en 1986, et introduite dans le bloc de constitutionnalité (les constitutions et cette défini-

tion) est, selon eux, dépassée. Pourquoi? Elle en appelle à une diversité minimale de l'offre des titres pour vérifier que le pluralisme existe.

Le cadre régulé de la presse est périmé ? C'est la faute au numérique !

Or, le numérique est précisément le foisonnement de la diversité. Et d'établir le même constat pour la loi Bichet concernant le groupage coopératif de la distribution. En revanche, dans l'univers numérique, « les contraintes juridiques sont très limitées ». Ainsi nos rapporteurs estiment que « l'enjeu du pluralisme se situe donc davantage en termes de qualité de l'information en ligne... Contrairement aux médias traditionnels qui ont fondé leur activité sur des règles déontologiques strictes, chacun peut désormais mettre en ligne ce qu'il souhaite... sans qu'aucun processus de validation ou de filtre n'intervienne ». Ce problème nou-

Un marché risque d'échapper à la presse traditionnelle, celui de l'information. Donc, en déduisent Tessier et son compère inspecteur des finances, l'Etat doit servir aux investisseurs l'accès le plus facile à ce nouveau marché. Et ils rejoignent soudainement Montaigne.

veau s'amplifie d'autant que l'e-paper, « le papier électronique, pourrait être à l'origine d'un mouvement de désindustrialisation de la presse en touchant l'ensemble de la chaîne de production de masse de la presse et, plus spécifiquement, son aval ».

Voilà le glissement progressif du raisonnement des rapporteurs. N'utilisant que la méthode du constat sur le mode de l'évidence, ayant soigneusement gommé le virage

vers la marchandisation de l'information, ils supposent que l'éclatement d'un mode régulé de production de l'information n'est dû qu'à un phénomène technique de grande ampleur. Pourtant, le naturel revient au galop.

La question des questions de Tessier : les coûts

« Comment rentabiliser le coût de l'information dans l'univers numérique ? », se demandent alors les rapporteurs, ce qui constitue en fait le véritable objet de leur étude. Le marché de l'information étant leur univers de base, le socle sur lequel ils n'estiment même pas nécessaire de revenir, ils passent aux choses sérieuses. C'est-à-dire de quelle manière le ministère de la Communication (et de la Culture) peut se mettre au service de cette rentabilisation. Nos rapporteurs se rendent au chevet de la presse imprimée, traditionnelle ou payée par la seule publicité, et constatent qu'elle est déjà sur Internet ! Et de citer, entre autres, le norvégien Schibsted (qui partage le gratuit *20 Minutes* avec *Ouest France*) dont 49% du chiffre d'affaires global se réalise en ligne. *Le Télégramme* (Brest, Morlaix...), lui, y est de 10%. Et de montrer l'ampleur de la migration vers le numérique, du



New York Times à *El Pais*, du *Monde* au *Spiegel*, lequel, en Allemagne, a bâti le premier site d'informations, avec 60 millions de visiteurs mensuels. Bien entendu, ces sites sont fortement concurrencés par les fournisseurs d'accès à Internet ou les sites « agrégateurs d'informations », tels Google, MSN, Yahoo, etc. Les entreprises de presse « pour s'implanter sur ce nouveau marché... ont développé des stratégies centrées sur l'affirmation de leurs marques et la déclinaison pluri-média de leurs contenus ». « Les nouveaux métiers ou les nouvelles activités des entreprises de presse se déploient en ligne mais pas seulement. » Et nos rapporteurs décrivent l'effort de diversification en ligne des éditeurs traditionnels.

Mais « de nombreuses questions subsistent quant à leur capacité de viabiliser et de pérenniser leurs activités sur Internet, d'autant qu'ils doivent faire face à des concurrents à la fois nombreux et puissants ». « Les entreprises de presse doivent consentir de lourds investissements pour financer la migration technologique, la formation des équipes à l'évolution des métiers ainsi que les plans de promotion/référencement pour assurer la visibilité et le trafic de leurs sites. Les montants concernés sont loin d'être négligeables (de 200 à 600 millions d'euros pour l'investissement technologique stricto sensu) et le retour sur investissement peut atteindre un délai de quatre ou cinq ans. » « Les groupes de presse doivent donc aussi investir dans leurs capacités rédactionnelles pour le numérique, soit en mettant en place des équipes ad hoc, voire des filiales spécifiques, soit en exigeant de leur rédaction de produire des éléments aussi bien pour le papier que pour le numérique. »

On croyait les rapporteurs penchés sur la presse numérisée, on les trouve au chevet du capital de la presse. « La principale difficulté est d'arriver à fournir des informations et des contenus que les internautes considèrent comme leur apportant suffisamment de valeur ajoutée pour justifier de payer pour y accéder. » Comment vendre de l'info, voilà l'unique objet de leur ressentiment, dans une sphère hautement concurrentielle, dotée de sites boursiers, sportifs, féminins, de santé, de ventes en ligne, déjà largement fréquentés « gratuitement ».

Du journalisme numérisé au pouvoir de concentration

C'est un cri, c'est un chant... Finies les esquives et les précautions techniques, le rapport termine son constat orienté par des propositions que l'institut du CAC 40, Montaigne, a déjà formulées. D'abord, réaménager le Code de la propriété intellectuelle qui régit le droit d'auteur, dont le droit voisin est en vigueur dans les rédactions. « Il apparaît donc indispensable de trouver le moyen d'assurer une plus grande sécurité juridique aux éditeurs de presse », préconise le rapport. Comment ? « La solution consisterait à laisser à l'éditeur, pendant une courte durée, toute liberté pour organiser l'exploitation multi-supports d'un même article... Passé ce délai, en revanche, l'exploitation des articles, notamment sous forme numérique, basculerait dans le régime des archives. »

L'enterrement du droit d'auteur des journalistes recommandé, nos serviteurs de l'Etat, s'appuyant sur le rapport Lancelot portant sur la concentration des médias (commission

Lancelot auprès du Premier ministre), enfourchent le cheval principal des libéraux, le droit de concentration. Tout ce qui le gêne doit être effacé. Pourquoi ? « Si l'on veut donner sa chance à la presse dans le numérique, il faut qu'elle puisse offrir un contenu de qualité, et pour cela, il est indispensable de promouvoir les approches et les fonctionnements plurimédias... lorsque ces approches passent par un rapprochement entre des groupes de médias différents... les pouvoirs publics devraient manifester une plus grande ouverture dans l'application des règles relatives aux concentrations. » C'était le théorème décoiffant de « Montaigne » : c'est la taille du groupe qui garantit le pluralisme. L'institut des grands patrons devrait réclamer des... droits d'auteur. On ne sera pas surpris que le rapport Tessier balaie les aides à la presse nouvelle, pour se rabattre sur un fonds d'investissements réservé aux entreprises innovantes.

Enfin, partant du constat du développement des blogs, le rapport propose de créer un « statut du journaliste citoyen sur le modèle des correspondants locaux de presse » et d'instituer un label de qualité de l'information, délivré aux sites qui le méritent. Nier les possibilités qu'offre le numérique serait commettre un contresens. N'y répondre que par la voie libérale en serait un autre, de taille. A suivre. ■

(*) Tessier-Baffert citent le rapport de Michel Muller au Conseil économique et social sur le pluralisme de la presse, mais pas celui du même auteur sur le droit d'auteur à l'heure d'Internet. Ils se réfèrent au rapport Montaigne avec discrétion et gourmandise.

Pas comptants des 100 milliards de bénéfices du CAC 40 ?

Vous ne regrettez pas de ne pas avoir fait HEC, des fois ? Les Hautes Etudes commerciales... Un des professeurs de cette très vénérée école, où aiment à flâner le Medef et ses porte-serviettes, nous explique dans *le Monde* du samedi 24 février pourquoi les superprofits des sociétés du CAC 40 nous défrisent. Pourquoi ce rejet des superprofits ? « S'il est aussi élevé en France, c'est parce que le marché du travail y est resté rigide pendant que le marché du capital y devenait au contraire plus fluide... » Ben nous, on croyait que les superprofits venaient d'une super exploitation, les richesses créées allant de façon plus juteuse au capital qu'au travail. On s'est trompés, on est trop rigides. Le professeur David Thesmar va plus loin. A la question du *Monde*, « Quelle serait donc la solution pour réconcilier les Français avec les profits ? », le docte auteur du livre *le Grand Méchant Marché* explique tout de go : « Infléchir le système de retraite. Raboter le système par répartition pour les Français ayant un certain niveau de revenu. Cotisant moins, récupérant moins, ils seraient incités à acheter des actions, ce qui permettrait de développer des fonds de pension français. » On frémit en pensant à ce qu'il raconte aux étudiants, c'gars-là. « Ils n'ont pas de pain, qu'ils mangent de la brioche », lança l'Autrichienne (Marie-Antoinette) aux femmes de Paris affamées, en cortège d'octobre 1789 à Versailles. Le prof d'HEC l'imite : vous n'êtes pas contents des profits, devenez actionnaires... Oui, on regrette de ne pas avoir fait HEC.

A l'Est, du nouveau !

Il est des signes qui ne trompent pas. 13 février 2007, soir d'élections au journal « L'Alsace-Le Pays ». A ma gauche, des candidats Filpac-Cgt, fiers de ce qui vient de se passer, conscients qu'un cap important vient d'être franchi. A ma droite, la direction des ressources humaines, présente pour la première fois au dépouillement, la mine des mauvais jours, le regard vide.

Hubert Strauel

UNE DIRECTION qui avait honneusement manœuvré pour que notre organisation syndicale sorte affaiblie de ce scrutin : remise en cause du nombre d'élus, refonte des collèges électoraux, difficulté à aboutir à un accord préélectoral, risque de voir le litige se régler par voie de justice. La constitution de listes CFDT et CFTC n'était pas de nature à rassurer nos candidats. Des organisations à l'offensive pour tenter de gagner en influence et, particulièrement pour la CFDT, une campagne de dénigrement systématique et de déstabilisation de la Filpac-Cgt, organisation majoritaire depuis plus de trente ans dans notre entreprise.

Si on admet que rien n'est jamais acquis et que l'activité syndicale doit en permanence être remise en question pour répondre aux attentes des salariés, le résultat est là, probant. Au comité d'entreprise, la Filpac-Cgt gagne tous les sièges titulaires et suppléants en collège ouvriers-employés, un siège titulaire et un siège suppléant dans le collège journalistes-cadres. Avec 70 % des sièges en CE, la Filpac-Cgt reste largement majoritaire. En délégués du personnel, six sièges obtenus sur sept dans le collège ouvriers-employés (titulaires et suppléants) et un siège sur cinq (titulaire et suppléant) dans le collège journalistes-cadres.

Des journalistes Filpac-Cgt !

Ces élections ont vu une très forte mobilisation des salariés, avec un taux de participation de près de 80 % : la prise de conscience de l'importance particulière que revê-

taient ces élections a été indéniable. Dans ce contexte, il convient de donner toute sa valeur à un événement majeur : pour la première fois, deux journalistes sont élus sur une liste Filpac-Cgt. Est-il utile de préciser qu'il s'agit là d'un véritable pied de nez à la direction. Pour la Filpac-Cgt, si la reconnaissance de notre organisation dans la sphère rédactionnelle était un objectif majeur, ce n'était pas gagné d'avance. Il est certain que cette situation nous donne des responsabilités nouvelles. Lors du mandat que nous allons honorer, nous aurons la lourde, mais non insurmontable, tâche de démontrer l'efficacité du syndicalisme qui est le nôtre : revendicatif, propositionnel, rassembleur, virulent et contestataire quand c'est nécessaire. Ces élections ne sont qu'une étape dans la construction de la Cgt que nous entendons développer avec tous les salariés. Le renforcement et la progression du nombre d'adhérents, quelle que soit la catégorie professionnelle, doivent se traduire dans les faits. Par la constitution de sections syndicales spécifiques pour les cadres et les journalistes, le syndicat local de Mulhouse s'est donné les moyens de ses ambitions. Et nous osons secrètement espérer que la situation nouvelle issue de ces élections contribuera à clarifier les relations entre notre fédération et le Snj-Cgt, afin que cessent les sempiternelles querelles de chapelles. Pour compléter, nous avons demandé à nos deux élus journalistes, Céline Bechler et Gilles Legeard, de nous donner leur point de vue sur des questions qui seront au cœur de notre activité. ■

Questions à...

Céline Bechler et Gilles Legeard, journalistes au journal l'Alsace

☛ Etre candidats sur une liste Filpac-Cgt, une démarche inédite quand on est journaliste ; alors, qu'est-ce qui vous a poussés à franchir le pas ?

Gilles Legeard : La syndicalisation repose sur une volonté de faire respecter les droits de chaque travailleur et surtout d'intégrer une force de proposition. La capacité de la Filpac-Cgt à faire avancer les dossiers étant avérée, le choix d'intégrer cette organisation s'est fait très naturellement.

Céline Bechler : J'ai toujours eu à l'esprit que les avancées sociales, et en particulier les acquis du droit du travail, ont été gagnées grâce au combat des citoyens et des salariés mais peuvent être remises en cause à tout moment. Alors que la tendance est à la baisse des effectifs et à la précarisation de l'emploi, je pense qu'il est plus que jamais nécessaire de s'impliquer syndicalement. Non seulement la Filpac-Cgt dispose des moyens nécessaires pour faire respecter les droits des salariés, mais également pour faire avancer l'entreprise dans la bonne direction.

☛ Les problèmes sont nombreux dans les rédactions, personne ne le nie ; parlez-vous des questions les plus urgentes à mettre à l'ordre du jour.

G.L. : L'attente du lectorat est toujours plus grande et les décideurs d'entreprise de presse veulent offrir un journal de qualité... avec moins de moyens qu'auparavant. La modernisation sociale a diminué le nombre d'intervenants techniques et leur charge de travail s'est reportée vers les journalistes, qui n'arrivent plus à faire face si ce n'est avec l'apport de correspondants, une dérive inquiétante. De surcroît, avec une croissante implication vers l'Internet, il convient de veiller à la mise en adéquation des moyens et les objectifs. Le statut du journaliste est également fragile, la convention collective demeure et il convient de

la faire appliquer, comme de garantir les droits d'auteur. La formation qualifiante est également à entretenir.

C.B.: Effectivement, le maintien du statut de journaliste est un enjeu majeur à l'heure de la polyvalence et de la multiplicité des tâches. J'ajouterai également le problème de la précarisation des journalistes, car les périodes en CDD avant une éventuelle embauche sont de plus en plus longues et fréquentes. Enfin, comme l'a dit Gilles, dans une optique de "reconquête" du lectorat, nous devons avoir les moyens de nos ambitions. Nous ne pouvons pas continuer à faire toujours plus avec toujours moins.

☛ Les clivages sont nombreux entre les organisations syndicales. Le fait que vous soyez élus donne une responsabilité nouvelle à la Filpac-Cgt dans toute sa diversité. Concrètement, qu'attendez-vous de la Filpac-Cgt ?

G.L.: Avec sa force, la Filpac-Cgt doit être représentative de toutes les catégories professionnelles d'un journal pour élargir son champ d'action. L'amélioration de la communication entre services est nécessaire pour faire face à d'éventuels transferts de charges sans valorisation des compétences. L'union fait la force pour contrer la division favorable à des directives peu scrupuleuses.

C.B.: Si notre intégration au groupe Ebra devait se concrétiser, je crois qu'il sera plus que nécessaire de mettre les forces syndicales de chaque titre de presse en commun. Ce qui signifie d'abord qu'au sein de notre propre journal, les salariés devront être unis. La création d'une intersyndicale me semble être un des chantiers, certes difficiles, mais pas impossibles à réaliser.

☛ A tort ou à raison, les journalistes ont la réputation d'être une catégorie très individualiste, avec un niveau de syndicalisation relativement faible. Si tel est le cas, sachant que notre ambition est de modifier cet état de fait, pensez-vous que cet objectif soit réalisable ?

Et comment allons-nous y parvenir ?

G.L.: La Filpac-Cgt dispose d'une histoire riche d'actions, qui ont servi les salariés. Une aptitude à valoriser les droits des journalistes et à garantir la pérennité de leur fonction par nos représentants rassemblera le plus grand nombre. Donnons-nous les moyens de faire aboutir nos revendications, pour que nos paroles soient en adéquation avec nos actes, et nous gagnerons la confiance de l'ensemble des journalistes.

C.B.: Pour ne pas répéter les propos de Gilles, je dirais qu'il est temps de renouer le dialogue, de faire tomber les idées préconçues et de sortir du traditionnel clivage ouvriers du Livre/journalistes. Si les journalistes se sentent entendus et soutenus, que nous prenons en compte leurs revendications et les faisons avancer, ils finiront effectivement pas nous accorder leur confiance. ■

Quebecor Lille : espérance de vie prolongée

Depuis plusieurs années, le groupe Quebecor est en profonde restructuration. Obsédés par le niveau de l'action en Bourse et celui des dividendes à offrir aux actionnaires, les dirigeants de la multinationale procèdent à des cessions, des fermetures d'entreprises, des réductions d'activité, particulièrement en Amérique du Nord et en Europe.

Denis
Rayer

SUR CE CONTINENT, cette politique s'est traduite par la fermeture de son unité hélio suédoise, la réduction drastique de ses usines offset et des emplois en Grande-Bretagne ainsi que des restructurations en Espagne. En France, cette même démarche a conduit à la cession de son unité offset de Torcy (devenue JDC), d'Inter routage, Leval et Ventillard, Printor, Quebecor numeric.





Dans la même période, la restructuration, déjà engagée dans l'héliogravure, était confirmée par le PDG de l'époque, P.K. Peladeau, dans une déclaration (janvier 2006) d'investissement dans des rotatives grandes laizes en Belgique.

Annnonce assassine en plein conflit à Hélio Corbeil sur l'avenir du site et pour un projet industriel sur ce bassin économique. Annonce relevant plus d'une mesure revancharde que d'un véritable projet industriel et stratégique dans cette partie de l'Europe, dans un contexte de réorganisation du secteur de l'héliogravure.

Cette décision signalait, du même coup, l'arrêt de mort de l'usine de Strasbourg.

On sait que la lutte à Corbeil-Essonnes ne s'en est pas trouvée émue et qu'elle a débouché sur un accord éditeur / Quebecor / Cgt et une perspective industrielle. Concernant Strasbourg, où la « préparation psychologique » avait déjà fait son œuvre à partir de données objectives, obsolescence de certains matériels, refus de la direction d'investir pour se conformer aux règles environnementales... La sentence, redoutée, est apparue comme inéluctable.

A tel point qu'il n'a pas été possible de construire un projet alternatif à la fermeture.

La lutte qui a eu lieu dans ce contexte s'est articulée autour des niveaux du PSE dont les salariés et leurs élus n'ont pas à rougir. En l'espace de trois mois, le sort de l'usine alsacienne était réglé.

La situation de l'imprimerie héliogravure Didier Quebecor d'Hellemmes n'avait rien de comparable. L'entreprise dégageait des résultats positifs chaque année.

Même si le développement prévu de l'entreprise de Charleroi (distante de 120 km) génèrait des inquiétudes, les bruits ou fuites « organisées » depuis plusieurs mois laissaient supposer une réduction de l'activité de 25%, et donc du parc machines et des emplois à peu près dans les mêmes proportions.

Des rumeurs inquiétantes

Cette éventualité avait peu à peu été insidieusement « intégrée » comme un passage obligé pour maintenir l'existence de l'entreprise. Sans l'accepter de bon gré, cette restructuration aurait pu être « gérable »... le rapport de forces aidant. C'était sans compter sur de nouvelles rumeurs, beaucoup plus inquiétantes, dans les jours précédant le comité de groupe du 8 octobre 2006.

Afin de marquer immédiatement son positionnement, la Filpac-Cgt faisait une déclaration en plénière (soutenue par les autres organisations) « *concernant Lille où les rumeurs vont bon train, nous réaffirmons notre opposition résolue à la fermeture de l'entreprise. Nous proposons que dès maintenant, les instances représentatives et les syndicats, d'une part, la direction, d'autre part, explorent toutes les voies (industrielles, commerciales...) en lien avec les besoins économiques locaux et régionaux pour préserver l'existence de ce site industriel et les emplois* ».

Cette anticipation s'est avérée importante lors du comité d'entreprise des jours suivants où a été annoncée la fermeture définitive du site... fin juin 2007 !

On a du mal à imaginer que la direction Quebecor France ait pu

penser un seul instant que la disparition par étapes de l'entreprise et de ses 240 emplois aurait pu se faire « tranquillement ». D'autant plus que les salariés disposent d'un syndicat Cgt actif et mobilisateur. Délibérée ou non, cette méthode a été ressentie comme une trahison par les travailleurs de cette entreprise historique, un des fleurons de l'industrie graphique française, ayant permis à Jean Didier de bâtir son empire dans les années 80.

Syndicat Cgt actif et mobilisateur

Après le relatif K.-O. debout qu'ils ont vécu, cette annonce funeste a agi comme catalyseur de dépit et généré un mélange de désespoir et de colère à l'encontre de Quebecor.

Etait-ce le but recherché par les dirigeants du groupe pour emmener les salariés sur des actions radicales qui, au bout du compte, auraient servi leur dessein de liquider le site, empêcher toute reprise et rejeter la responsabilité sur les salariés et leur organisation ?

On peut le penser lorsque l'on mesure les provocations quasi permanentes pour pousser à la faute, d'autant que cette tactique trouvait un écho parmi des élus et des salariés. Cette situation a perduré, même après que, sous la pression (visible et audible) des salariés et les interventions (moins spectaculaires) de la fédération auprès des pouvoirs publics, du patronat, des ministères..., Quebecor eut concédé le principe d'une reprise par un tiers.

« *Quebecor Lille peut et doit vivre* », déclarait la Filpac-Cgt dans un communiqué du 22 décembre 2006, dès que des candidats à la

reprise furent évoqués. Demandant à pouvoir « les rencontrer et que leurs propositions soient examinées dans leur dimension sociale globale », elle exigeait aussi « des engagements forts de la part de Quebecor World, des clients se disant attachés à l'entreprise, des pouvoirs publics pour pérenniser une activité graphique sur Hellemmes » et « offrir des garanties sérieuses aux salariés ».

En permanence, la lutte qui, logiquement, s'est poursuivie, a oscillé entre deux choix : poursuite d'activité (avec les interrogations légitimes qu'elle suscitait) et préservation des clients soutenant cette alternative ; actions radicales pour la prime au départ.

Les choses se sont décantées après qu'un reprenneur eut fait une offre et que les pouvoirs publics eurent organisé une table ronde avec tous les acteurs du dossier.

**Quebecor
peut et
doit vivre.**

L'opiniâtreté dans les négociations, l'esprit de responsabilité ont permis de valoriser le rapport de forces établi pendant ces trois mois et, contrairement à ce qu'avait décidé la multinationale, l'usine d'Hellemmes ne sera pas fermée ! L'accord intervenu après des discussions marathon et ce, quelques jours avant la date limite fixée par l'accord de méthode, prévoit le maintien d'une entreprise industrielle et de 102 emplois ainsi qu'un PSE pour les salariés non repris.

Approbatrice massive des salariés

Cet accord global a reçu l'approbation de 91% des salariés consultés à bulletin secret. Il renforce et valide du même coup l'action de l'organisation syndicale et particulièrement de la fédération qui, fortement impliquée dans les négociations, a su déjouer jusqu'au dernier moment les provocations et manœuvres, dont la question du retrait des plaintes... Une nouvelle page s'ouvre pour cette entreprise enracinée dans cette région et reconnue pour son savoir-faire par les cataloguistes. Dirigée désormais par M. Donghi (cadre issu de

Quebecor), elle prend le nom de H2D et sort du giron de Quebecor.

Elle dispose de contrats commerciaux avec plusieurs clients locaux et un éditeur de presse magazine pour trois de ses titres dont les formats sont adaptés aux caractéristiques techniques des rotatives de 2,10 m.

En complément, Quebecor World s'engage à maintenir le planning prévu, sous forme de sous-traitance, jusqu'en septembre.

Au plan économique, afin de réduire la dépendance de H2D vis-à-vis de son expropriétaire (syndrome JDC), les exigences de la Cgt ont été fortes. Ainsi l'ensemble des actifs (terrain, bâtiments, machines...) devient la propriété de la nouvelle société pour 1 € après capitalisation par Quebecor World à hauteur de 2 500 K€.

Par ailleurs, Quebecor World apure les dettes et concède un prêt de 4 000 K€ sur 60 mois, remboursable à partir de la troisième année et au maximum de 50% de la CAF déagée.

Ces dispositions assurent une trésorerie pour son fonctionnement immédiat et les mois à venir et permettent de réaliser des investissements.

Malgré le certain crédit du plan de reprise, il était nécessaire d'obtenir des garanties pour les salariés intéressés par la poursuite de leur contrat de travail dont les termes étaient connus : maintien du salaire et de l'organisation du travail actuelle (sauf en juillet et août), abandon des jours de congés supra-conventionnels, durée effective du travail en conséquence de 35 heures hebdomadaires en moyenne sur l'année. Après d'âpres discussions, il a été obtenu une prime de 5 000 € en compensation et, surtout, il a été convenu qu'en cas de défaillance dans les deux ans, les salariés percevraient 40 000 € d'indemnités supralégales. Pour les salariés non repris ou volontaires au départ, une prime extralégale de 45 000 € leur sera versée. Cela s'ajoute aux dispositions négociées dans le cadre du PSE.

Par ailleurs, pour les intérimaires, dont la requalification des contrats faisait l'objet d'une procédure prud'homale, un accord transactionnel leur permet de percevoir des indemnités allant de 5 000 à 12 500 € selon leur « ancienneté ».

Le tribunal de commerce vient de valider l'ensemble de l'accord de reprise. Peut-on parler de victoire lorsque plus de la moitié des emplois ont été supprimés ? Mais une chose est sûre, la lutte a permis de maintenir un outil industriel et des emplois et cela, dans le contexte actuel, doit être mesuré à sa juste valeur. ■



**Cette photo
est offerte
à tous les fumeurs
persécutés.**

Dernière minute

Petits arrangements avec la mort

Maurice Papon, préfet de la République et grand ordonnateur des massacres d'octobre 1961 et de février 1962 (*lire article Charonne page 9*), condamné pour complicité de crimes contre l'humanité pour son rôle dans la déportation de juifs de la région Aquitaine, est récemment mort dans son lit, à un âge que ses victimes n'ont jamais eu la chance d'atteindre.

La grande grève de mars-avril 1950 est le sujet de cette bande dessinée, d'une réussite exceptionnelle tant du point de vue graphique que du point de vue de l'histoire des luttes ouvrières. Edouard Mazé est tombé sous les balles de la répression policière, réprimant un mouvement gréviste, parti de l'opposition à la guerre d'Indochine menée par l'Etat français et se développant autour des revendications ouvrières. Des milliers de grévistes, dockers, ouvriers de

l'arsenal, du bâtiment (dont Edouard Mazé, manœuvre de l'entreprise Sainrapt-et-Brice), mènent à Brest un mouvement donnant lieu à des affrontements multiples avec la police. Elle finira par tirer le 17 avril. A la fin de l'album, des documents d'histoire viennent étayer le récit. Nous publions quelques images de cet ouvrage avec l'autorisation de l'un des auteurs, Etienne Davodeau, qui n'a pas hésité, lui et les éditions Futuropolis, à répondre favorablement à notre demande.

Un homme est mort

Un homme est mort qui n'avait pour défense
Que ses bras ouverts à la vie
Un homme est mort qui n'avait d'autre route
Que celle où l'on hait les fusils
Un homme est mort qui continue la lutte
Contre la mort contre l'oubli

Car tout ce qu'il voulait
Nous le voulions aussi
Nous le voulons aujourd'hui
Que le bonheur soit la lumière
Au fond des yeux au fond du cœur
Et la justice sur la terre

Il y a des mots qui font vivre
Et ce sont des mots innocents
Le mot chaleur le mot confiance
Amour justice et le mot liberté
Le mot enfant et le mot gentillesse
Et certains noms de fleurs
et certains noms de fruits
Le mot courage et le mot découvrir
Et le mot frère et le mot camarade
Et certains noms de pays de villages
Et certains noms de femmes et d'amis
Ajoutons-y Péri
Péri est mort pour ce qui nous fait vivre
Tutoyons-le sa poitrine est trouée
Mais grâce à lui nous nous connaissons mieux
Tutoyons-nous son espoir est vivant.

Paul Éluard,
Au Rendez-vous allemand, 1944.

